

12⁰⁰%
WOOD GUNDY
692-4200
3 mois 20 000 \$ min.
GARANTI
par le Gov. du Canada
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

692-4455
LES LUNDIS ET MARDIS
FRITES ET MOULÉS
À 11⁹⁵
AVANCEMENT
Le Café du Monde

MARDI 3 OCTOBRE 1989

QUÉBEC 93^e ANNÉE NO 273
58 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3 005
MONTREAL-ILES DE LA MADELEINE-GASPE-SAGUENAY-LAC ST-JEAN-ARBITRI 500

35c

LE QUÉBEC

Faible impact des « bébés bonus » sur la natalité

Les « bébés bonus » de \$500 à \$3,000 mis en place par le ministre des Finances, il y a 18 mois, n'ont pas joué un grand rôle dans la hausse de la natalité au Québec. **A-7**

LA REGION

Ste-Foy: préretraite pour l'enquêteur-vedette Tardif

Le chef de police Roland Bourget, a annoncé hier que John Tardif, témoin-vedette à l'enquête sur la police de Sainte-Foy, était mis à la préretraite. **A-3**

QUÉBEC

L'Hôtel-Dieu de Québec veut ramasser \$5 millions

Les employés de l'Hôtel-Dieu de Québec ont souscrit, à eux seuls, \$1 million sur un objectif de \$5 millions pour l'amélioration des services de l'hôpital. **A-4**

LE MONDE

Gorbatchev en assez des grèves en URSS

Le leader soviétique a demandé à tous les députés d'interdire les grèves pour une période de 15 mois afin de retaper l'économie du pays qui bat de l'aile. **A-11**

LES ARTS

« Une paire d'as » contre du fric et des bebelles!!!

« Radio-Canada réussira-t-elle à retenir le public qui fuit vers les réseaux concurrents offrant des jeux et du fric? », se demande Ghislaine Rheault. **B-7**

L'EDITORIAL

Confrontation stérile dans les négos

Gouvernement et syndicats s'acheminent vers un autre cul-de-sac dans les négociations du secteur public. Il est temps de faire preuve de bonne foi. **A-14**

LA MODE

Le style « dandy » pour la mode féminine

Cette saison, les tendances empruntées au dandysme, on remarque les pantalons à taille haute, les capes, les manteaux de cochon et les jodhpurs (pantalons équestres). **C-1**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-5
Le Québec	A-6 et A-7
Le Canada	A-8 à A-10
Le Monde	A-11, A-12 et A-16

Annonces classées	C-9 à C-14
Arts	B-7 à B-9
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-12
Décès	C-14, C-15
Économie	Cahier B
Éditorial	A-14
Feuilleton	C-11
Horoscope	C-12
Les idées du jour	A-15
Mode	Cahier C
Mots croisés	C-10
Mot mystère	C-10
Où aller à Québec	B-8

LA METÉO

Nuageux avec éclaircies et quelques averses. Maximum de 12 à 14. Demain: plus frais et nuageux avec averses dispersées ou chutes de neige. **S-16**

La CSN parle de provocation de la part de l'État

Le climat des négos s'envenime

« Le gouvernement s'active à la répression et cherche délibérément à envenimer le climat, plutôt qu'à négocier », estime la vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

A preuve, la vice-présidente a fait savoir hier en conférence de presse que le gouvernement avait annoncé vendredi que 54 négociateurs syndicaux ne bénéficieraient plus, depuis le 17

septembre, de libération pour négociation.

« C'est de la provocation, soutient Mme Simard. D'une part le président du Conseil du Trésor nous accuse de ne pas négocier, et d'autre part il nous enlève notre appareil de négociation ». Quel est l'esprit des

négociateurs syndicaux lorsqu'ils se retrouvent en congé sans solde, qu'ils se voient privés de leur droit au cumul de l'ancienneté et des congés fériés, de leur droit au report de leurs vacances et au retour sur leur poste, demande la vice-présidente.

« En rompant les protocoles de libérations syndicales convenus au début des négociations, le gouvernement nous ajoute

des « enfarges », poursuit la dirigeante syndicale qui se demande sérieusement si le gouvernement n'est pas en train de déclarer une guerre d'usure aux syndiqués.

La CSN n'est pas la seule à subir une telle politique. La vice-présidente de la CEQ, Mme Monique Richard, a précisé hier au SOLEIL que les 14 négociateurs de la CEQ étaient aussi privés de libérations. Rap-

pelons que lors des négociations avec la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, la partie patronale avait aussi supprimé les libérations des négociateurs de la fédération en grève illégale.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de rompre les protocoles?
Suite A-2, Négos...

Autres textes en page A-6

Quatre navigateurs revoient la terre après 4 mois perdus en mer

WELLINGTON, N.-Z. (AFP, AP) — Un Américain et trois Néo-Zélandais, que l'on croyait morts, ont été retrouvés vivants, hier, sur l'île de la Grande-Barrière (nord de la Nouvelle-Zélande) après avoir dérivé pendant quatre mois sur un trimaran renversé dans le Pacifique Sud, a annoncé la police à Wellington.

Leur bateau s'est échoué dimanche soir sur le rivage — dont un insulaire, Peter Speck, crut avoir affaire à des fous! — et l'un des naufragés a contacté, hier matin, le seul officier de police de l'île. « Nous avions besoin d'un miracle et nous en avons eu un », de confier le skipper néo-zélandais John Glennie.

Après leur épreuve de 123 jours, les quatre hommes, âgés de 30 à 40 ans, sont apparus à la télévision, maigres et affaiblis, mais apparemment en forme. Ils ont déclaré qu'ils avaient survécu en mangeant des oiseaux de mer et des algues, en plus du stock de provisions restant à bord: des pommes, des kiwis, du riz moisi, des cannettes de boissons et une très petite quantité d'eau.

Jim Nalepka, 38 ans, un Américain originaire de Minneapolis-St Paul et travaillant en Nouvelle-Zélande, et ses trois compagnons néo-zélandais — Glennie, propriétaire du trimaran, Phillip Hoffman et Richard Hellriegel — avaient quitté la Nouvelle-Zélande, le 1er juin, à bord du Rose Noelle, un trimaran de 13 mètres, et espéraient atteindre Tonga, en Polynésie, en trois semaines. Le 24 juin, leur disparition était signalée.

Des recherches aériennes, effectuées dans la zone d'où était parti leur dernier message radio, s'étaient avérées vaines, et les quatre navigateurs avaient été considérés comme morts.

Le skipper qui avait conçu le trimaran pour des longs voyages a expliqué qu'ils avaient été pris dans une tempête au bout de trois jours de traversée et que le bateau s'était renversé à environ 1,300 km à l'est de la Ligne internationale de changement de date.

Les quatre hommes sont restés une journée enfermés à l'intérieur du bateau, avant de pouvoir percer le fond de l'embarcation. M. Glennie a alors pu activer une balise de détresse et les quatre naufragés espéraient être sauvés en une semaine.

Dans la cabine arrière, il res-
Suite A-2, Perdus...

Rue Cartier: Bouaroudj accusé



M. Hocine Bouaroudj (accompagné ci-haut d'un gardien lors de sa comparution), âgé de 35 ans et résidant de Québec, présumé auteur de la prise d'otages qui a semé l'émoi sur l'avenue Cartier à Québec, dimanche matin, et qui fait face à des accusations de tentative de meurtre, séquestration et possession d'arme prohibée, a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité, hier, au palais de justice de Québec.

Page A-3

Selon le Conference Board Une TPS à 7% sera moins dommageable

OTTAWA — Le gouvernement fédéral pourrait éviter aux Canadiens de subir un choc transitoire très douloureux à la suite de la mise en place de la taxe sur les produits et services (TPS), en retenant un taux de 7% plutôt que le 9% prévu dans le projet Wilson. Le seul véritable effet négatif serait alors un gel temporaire dans la diminution du déficit canadien.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

M. James Frank, vice-président et économiste en chef du Conference Board du Canada, a soutenu cette thèse hier, chiffres à l'appui, en dévoilant devant l'Institut canadien des comptables agréés le contenu d'une étude réalisée par son organisme.

L'option de 7% a le très grand mérite, faisait valoir M. Frank, de permettre pour l'ensemble de la population canadienne, une transition en douceur entre la taxe actuelle et la TPS. Les consommateurs et les compagnies se retrouveraient notamment avec plus d'argent disponible en main pour continuer à faire croître l'économie canadienne.

« Avec l'option de 7%, le risque d'une récession économique devient beaucoup moins grand, tout comme la possibilité que les salaires et les taux d'intérêt ne soient entraînés dans une spirale à la hausse. Il y aurait en fait selon lui, renforcement de l'emploi dans un tel scénario et la situation du déficit canadien ne s'aggraverait pas.

Les estimations du Conference Board démontrent ainsi qu'avec une TPS au taux de 7% plutôt que 9%:

— l'inflation supplémentaire causée ne serait que de 0,8% comparé à 2,7% en 1991, pre-

mière année d'application de la TPS;

— il y aurait par ailleurs gain de 7,000 emplois dès le départ plutôt qu'une perte de 62,000, ces gains grimant à 20,000, 62,000 emplois les deux années suivantes comparativement aux pertes additionnelles anticipées de 142,000 et 72,000;

— les profits des grandes corporations seraient cependant moindres, soit une perte de \$100 millions en 1991, comparativement à un profit estimé de \$600 millions;

— enfin, les coupures de déficit ne seraient que de \$100 millions, \$700 millions et \$1,3 milliard pour les trois premières années, en comparaison de \$1,8 milliard, \$2 milliards et \$3,1 milliards supplémentaires que pourrait retrancher le gouvernement avec l'option Wilson présentement sur la table.

Pour parvenir à une comparaison équitable, l'économiste Frank admet avoir dû ajuster certains variables dans son modèle à 7%.

L'assiette fiscale n'est pas modifiée entre les deux scénarios mais les taxes d'accise sur l'alcool, le tabac et l'essence ont été adaptées afin de fournir autant d'argent dans les coffres de l'État dans un cas comme dans l'autre. Dans la même foulée, les chercheurs du Conference Board ont estimé qu'avec une taxe moindre, le gouvernement pourrait réduire de moitié les crédits d'impôt prévus pour les Canadiens à faible revenu.

Problèmes

C'est peut-être là, outre la question du déficit qui diminuerait beaucoup moins vite, que le gouvernement conservateur pourrait regimber. Michael Wilson a déjà expliqué qu'il refusait d'envisager une baisse du taux parce que la TPS à 9% permettrait au fédéral d'être plus généreux envers les familles moins nanties, rendant le système moins régressif. M. Wilson s'est par ailleurs refusé à tout commentaire hier sur l'étude du Conference Board. Il a répété qu'il réservait ceux-ci jusqu'à ce que le comité parlementaire ait reçu l'ensemble des propositions de modification à son projet.

Par ailleurs, le ministre du Revenu national, Otto Jelinek, a fait connaître les prévisions de son ministère quant aux besoins supplémentaires de personnel qu'entraînerait la mise en place de la TPS en janvier 1991. Plutôt que les 10,000 postes prévus par certains orga-

Suite A-2, TPS...

Selon les groupes d'aide

Le fédéral a compliqué le système d'évaluation des aspirants réfugiés

Si les autorités d'Immigration Canada prétendent pouvoir supprimer l'arriéré des 85,000 revendicateurs du statut de réfugié en deux ans, comme l'avait promis la ministre Barbara McDougall, les groupes d'aide aux réfugiés n'y croient pas: « Au train où vont les choses, il leur faudra au moins trois ans », affirme Mathilde Marchand, porte-parole du Centre social d'aide aux immigrants, à Montréal.

par PIERRE BOULET
LE SOLEIL

« Pour régler le cas des 85,000 revendicateurs d'avant 1989, le ministère de l'Immigration aurait dû simplifier le système d'évaluation », affirme Mme Marchand. « Au contraire, il l'a compliqué. » À titre d'exemple, elle exhibe le PIF (Personal Information Formula), un formulaire que doit d'abord remplir tout revendicateur du statut de

réfugié. Quatorze pages de questions hyperprécises reconstituant rigoureusement le passé d'un individu à tous les niveaux. « Même les avocats des revendicateurs y perdent leur latin. »

Et ça, ce n'est que le départ. Mme Marchand cite une foule d'autres irritants à l'efficacité du programme SAR: le nombre effarant de remises de causes enregistrées, lors des audiences; des revendicateurs mal informés qui se présentent en


audience sans avocat; des avocats, débordés, qui n'ont pas eu le temps d'absorber le dossier de leurs clients...

Même le responsable du programme SAR (Suppression de l'arriéré des revendicateurs) pour le Québec, M. Louis Grenier, parle de « deux ans... et quelques mois ». Pour sa part, le directeur canadien du programme, M. Brian Dougall, se dit confiant de respecter l'échéance initiale « pour l'essentiel », mais convient déjà lui aussi qu'il faudra « peut-être quelques mois supplémentaires » pour supprimer complètement l'arriéré.

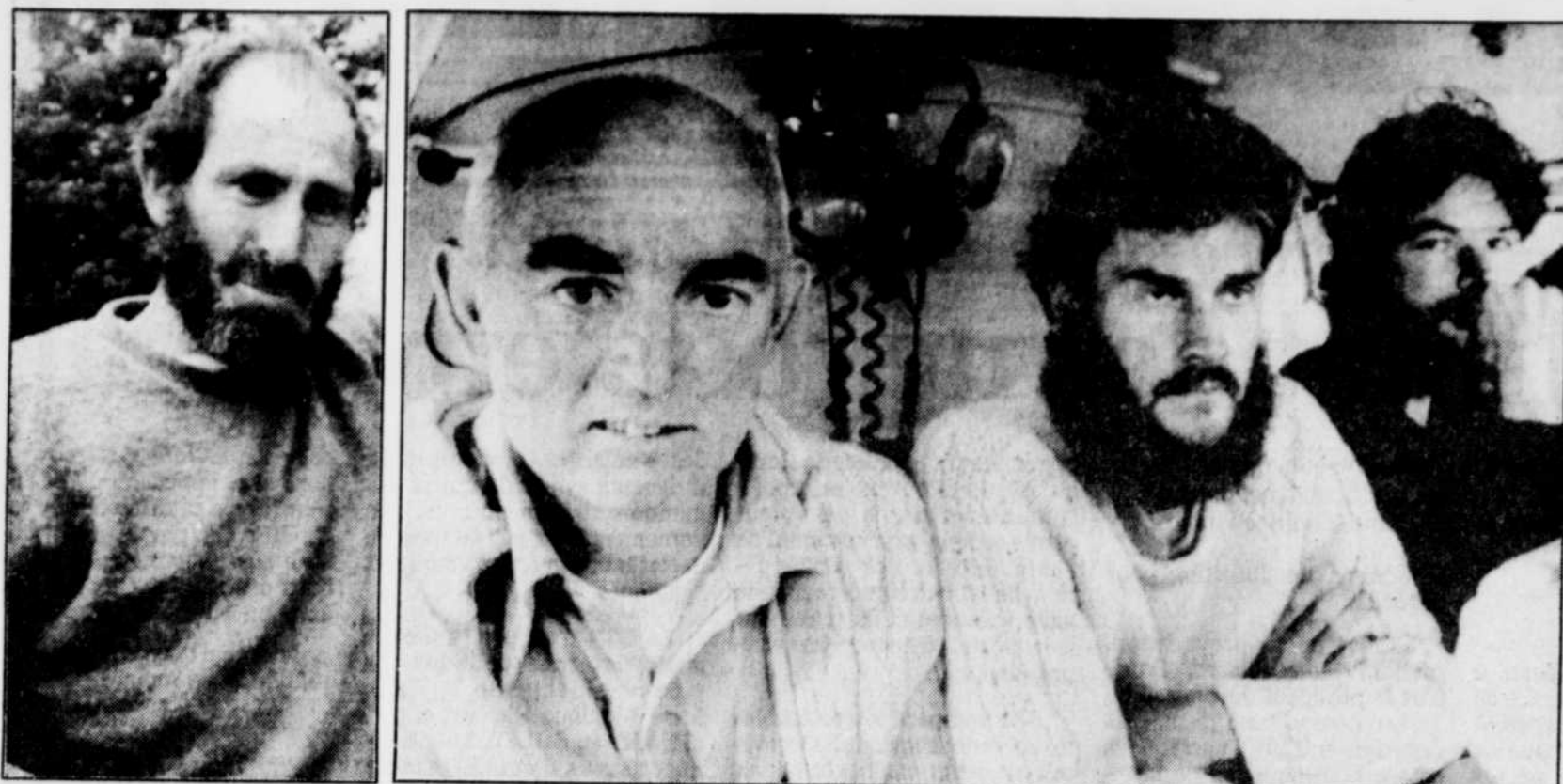
Suite A-2, Réfugiés...

Autre texte en page A-10

DEPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE • FONDS D'INVESTISSEMENT • CONSEILLERS FINANCIERS • SERVICES FIDUCIAIRES • GESTION DE PORTEFEUILLE • PLANIFICATION SUCCESSORALE • REA • DEPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE

 Compte-chèques ACTIF Jusqu'au 1er décembre 89 profitez de notre promotion COMPTOIR-ÉPARGNE et courez la chance de gagner un TELEVISEUR COJLEUR .	Compte d'épargne PLACEMENT	NOUVEAU! MARGE DE CRÉDIT PRÉFÉRENTIELLE Investissez dans un certificat de dépôt à rendement élevé et obtenez une marge de crédit à taux avantageux.	PRÊT HYPOTHÉCAIRE 1 an 12¾% 3 ans 11¾% 5 ans 11¾% Financement possible jusqu'à 90%	DEPÔT GARANTI 1 an 11% 3 ans 10¾% 5 ans 10¾% 30 jours jusqu'à 10¼% 60 ans et plus: + ¼%* taux annuel.	TRUST PRÊT ET REVENU PLACE D'YOUVILLE 692-1221 GALERIES DE LA CAPITALE 626-1221 PLACE DE LA CITÉ 652-1221 <small>Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.</small>
---	-----------------------------------	---	---	---	---

Suites de la première page



Trois Néo-Zélandais, John Glennie, à gauche, propriétaire du trimaran, Phillip Hoffman et Richard Hellriegel, ainsi que l'Américain Jim Nalepka, à l'extrême droite, avaient quitté la Nouvelle-Zélande, le 1er juin, à bord du Rose Noelle, un trimaran de 13 mètres, et espéraient atteindre Tonga, en Polynésie, en trois semaines. Le 24 juin, leur disparition était signalée.

quats, l'embauche et la formation de nouveaux agents d'immigration, la nomination de commissaires et d'arbitres sont autant de contraintes qui ont retardé la mise en marche de la machine.

Ce n'est qu'au milieu de l'été que les 92 employés affectés au programme SAR pour le Québec ont emménagé dans leurs nouveaux locaux de la rue de la Gauchetière, à Montréal. « Nous ne sommes vraiment opérationnels que depuis le 4 juillet », explique le directeur québécois de SAR, M. Louis Grenier, qui reconnaît que « c'est lent à démarrer ».

Pire encore, la deuxième étape du processus d'évaluation des revendicateurs — le tribunal d'audiences — ne fonctionne que depuis le 11 septembre. Or 95 % des revendicateurs du statut de réfugié doivent franchir cette étape. C'est dire que l'essentiel du travail reste à venir.

Selon les renseignements fournis par le directeur canadien du programme SAR, Brian Dougall, la situation est sensiblement la même dans toutes les villes où on a ouvert des bureaux spéciaux pour éliminer l'arriéré des 85,000 revendicateurs.

À Toronto, où on dénombre près de 32,000 revendicateurs, le bureau de SAR n'a ouvert qu'en juillet. À Mississauga, où on compte plus de 21,000 aspirants au statut de réfugié, le programme ne sera opérationnel qu'à compter du 1er octobre. À Vancouver et à Edmonton, qui abritent respectivement 4,700 et 1,500 revendicateurs, les bureaux de SAR ne sont ouverts que depuis la fin de l'été.

TPS...

nismes, M. Jelinek a parlé d'un objectif de 3,400 à 3,900 personnes/année.

Compte tenu des gens à temps partiel, le nombre de personnes embauchées pourrait être plus élevé que 3,900, a-t-il reconnu. Il a ajouté qu'un grand nombre de ces nouveaux fonctionnaires seraient responsables d'aider les entreprises à s'adapter et que la très grande majorité, soit 85 % d'entre eux, seraient installés dans les différentes provinces, au prorata de leur population.

Perdus...

taient une zone sèche grande comme un lit de deux personnes, où ils ont pu entreposer leurs provisions, alors que l'eau arrivait à hauteur des genoux dans le reste de la cabine.

Ils ont d'abord limité leur ration quotidienne à un fruit, trois cuillères de riz et moins d'un décilitre de liquide par personne. Ensuite, lorsqu'ils ont compris que les secours n'arriveraient pas, ils ont tenté de recueillir de l'eau de pluie dans un vêtement et d'attraper du poisson. Ils ont ensuite réussi à récupérer des bouteilles de gaz dans la cabine et à installer une gazinière de fortune.

Durant leur calvaire, ils ont vu passer deux navires et deux bateaux à voile. Persuadés jusqu'au bout qu'ils survivraient, ils redoutaient par dessus tout que des vents forts et une mer houleuse remettent d'aplomb leur bateau, et que soit inondée la zone sèche de la cabine où se trouvaient leurs dernières réserves.

Négos...

coles de libérations avec la CSN et la CEQ ? Aucune réponse hier de la part du Conseil du Trésor. Mme Simard prétend pour sa part que le protocole a été suspendu pendant la grève, mais qu'il devrait s'appliquer de nouveau puisque les syndiqués ont fait une trêve. Selon la vice-présidente, le gouvernement libéral vise à « intimider et écraser » les employés du secteur public et à pousser la CSN à se retirer des tables de négociation.

La CSN poursuit toutefois les négociations, même si un deuxième affrontement semble de plus en plus inévitable. D'ici jeudi, la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN) aura complété la consultation de ses 95,000 membres pour reconfirmer un vote de grève générale et illimitée à déclencher au moment jugé opportun. Un mandat que Mme Simard prévoit fort, étant donné l'indignement des salariés du secteur public face aux manoeuvres patronales et aux sanctions prévues à la loi 160.

CEQ

Quant à la CEQ, 500 délégués étaient réunis hier soir à Saint-Hyacinthe pour se prononcer sur un plan d'action s'échelonnant sur tout le mois d'octobre. Du 4 au 20 octobre, la CEQ se contentera de moyens de pression internes dirigés contre les employeurs locaux et les fédérations patronales des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Le 21 octobre, la CEQ dressera un bilan de l'état des négociations et décidera du mandat qu'elle ira chercher auprès de ses membres. La grève n'est pas exclue.

Condamnés pour le meurtre de Claude Péloquin
La cour d'appel reçoit la requête
des détenus Brouillette et Peruta

Le meurtre de Claude Péloquin, survenu le 20 mars dernier au pénitencier de Donnacona, n'a pas fini de faire des vagues. Au palais de justice de Québec hier, les avocats défendant les détenus jugés coupables de ce crime étaient entendus en cour d'appel du Québec.

par ALAIN CASTONGUAY
LE SOLEIL

Me Jacques Larochelle, procureur de Robert Peruta, a présenté une requête en audition afin de renverser le jugement rendu, en août dernier. Un jury composé de 12 femmes avait jugé Peruta, Carl Brouillette et James Lawrence Verner coupables de meurtre au premier degré. Le juge Gaston Desjardins avait condamné les accusés à l'emprisonnement à vie, soit 25 ans de pénitencier.

Les juges Bernier, Rothman et Malouf, de la cour d'appel, ont décidé de recevoir la requête de la défense et acceptent d'entendre les arguments de la défense dans cette affaire. Mes Larochelle, Martin Tremblay, procureur de Brouillette et Me Jean Asselin, avocat de Verner, alléguaient dans leur mémoire que la Couronne et le juge Desjardins avaient commis plusieurs erreurs de droit, tout au long des sept semaines du procès, qui fut le plus long de l'histoire du nouveau palais de justice.

Conduite répréhensible

La conduite du procureur de la Couronne dans ce dossier, Me Jacques Casgrain, a également été remise en question par le mémoire de la défense. Me Casgrain était défendu hier par Me Michel Auger, adjoint du procureur général du Québec. Celui-ci a tenté de faire rejeter les passages du mé-

moire qui concernaient Jacques Casgrain, mais sans succès.

Les trois juges recevront donc la requête tel que formulée. Tout au plus, Me Auger a pu obtenir que son client puisse remettre à la cour un affidavit certifiant qu'au meilleur de son jugement, Me Casgrain nie avoir commis les gestes reprochés par la partie adverse.

La défense prétend entre autres que Jacques Casgrain était au courant d'un parjure commis par un des principaux témoins de la Couronne. La condamnation de Peruta, Verner et Brouillette a été obtenue à la suite des témoignages de trois détenus du pénitencier, dont l'anonymat est exigé par une ordonnance permanente du tribunal.

Verner n'ira pas en appel

Cependant, un des trois condamnés dans ce dossier, James Lawrence Verner, s'est désisté de cette procédure d'appel. Verner, un Américain unilingue anglophone, purge une peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre et tentative de meurtre.

James Verner a jugé que la procédure d'appel nuira à son extradition, lui qui désire poursuivre sa peine dans un pénitencier américain. La procédure d'appel concerne donc seulement Robert Peruta et Carl Brouillette.

Réfugiés...

À la direction du programme SAR, aussi bien au Québec qu'à Ottawa, on reconnaît que les remises de causes sont susceptibles de constituer le principal grain de sable dans l'engrenage. « Jusqu'à maintenant, la plupart des cas contestés, c'est-à-dire ceux qui doivent passer au stade de l'audience devant un commissaire et un arbitre, ont dû être ajournés parce que les revendicateurs se sont présentés sans avocat », révèle M. Grenier. « Or dans 95 % des cas, les revendicateurs doivent passer l'étape de l'audience. »

Il n'y a pourtant pas que les causes remises. Il y a toutes celles qui n'ont pas encore franchi le cap de la première étape. Me Jérôme Carrier est un des rares avocats de la région de Québec à se spécialiser dans la défense des revendicateurs du statut de réfugié. Il en représente près de 400, de Québec et de Montréal. Dans tous les cas, il se dit prêt à procéder. « Aucun de mes clients n'a encore été convoqué », révèle-t-il.

Un départ tardif

La remise des causes, à l'étape de l'audience, n'explique pas à elle seule la faible performance du programme SAR, neuf mois après son annonce par la ministre canadienne de l'Immigration, Barbara McDougall. La mise en place du programme, l'aménagement de locaux adé-

LA QUOTIDIENNE

tirage du 2 octobre

2 - 4 - 5

6 - 5 - 5 - 0

LOTO BANCO

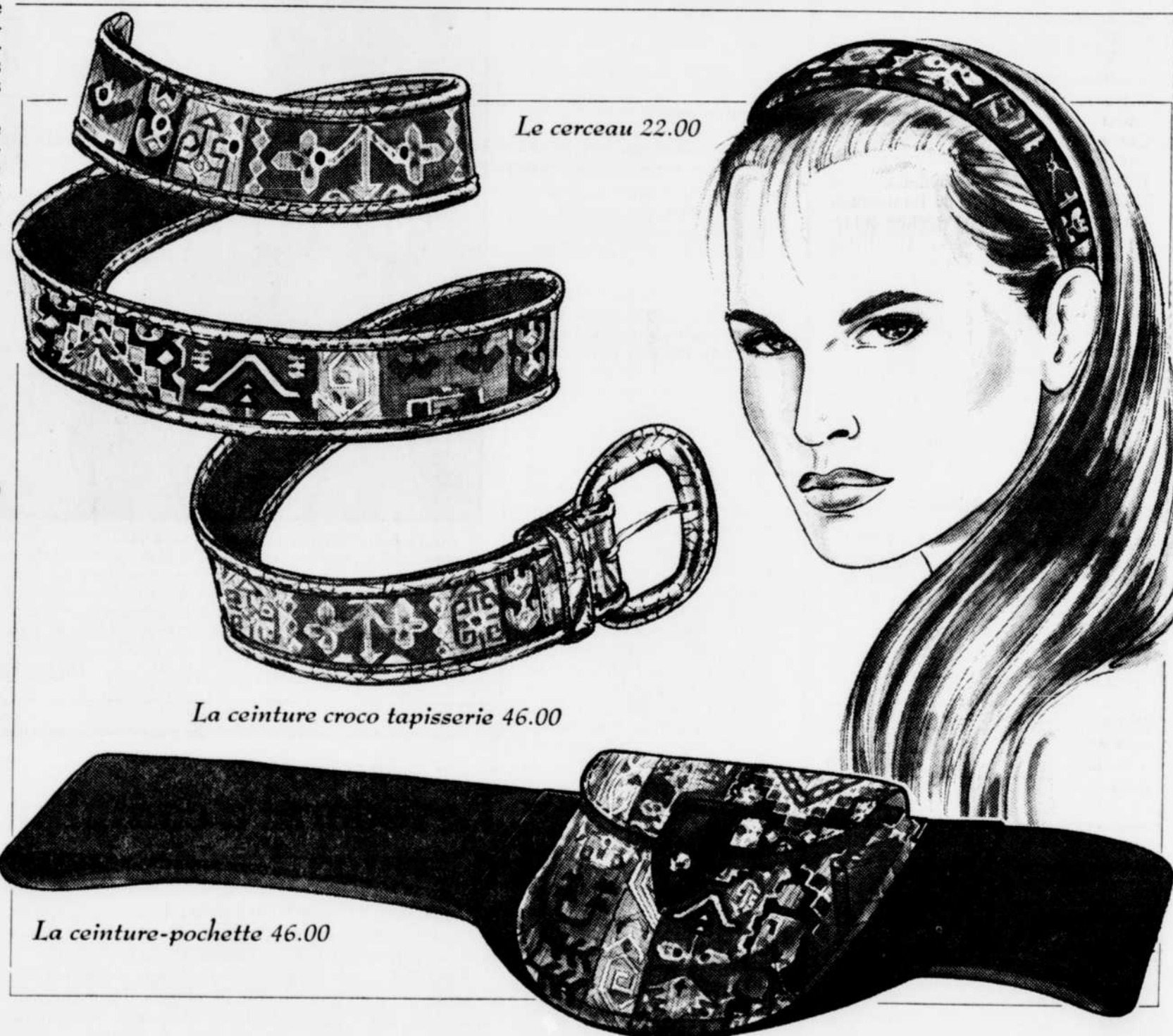
tirage du 2 octobre

3	5	8	15	17
18	19	22	24	26
27	31	37	39	45
47	54	61	63	70

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K7J6

Service aux abonnés	647-3333
Annonces classées	647-3311
Carrières et Professions	647-3270
Publicité Détaillants	647-3435
Publicité Générale	647-3266
Rédaction	647-3394
Promotion	647-3342
Renseignements	647-3233



LES ACCESSOIRES TAPISSERIE

Des pièces ornées de canevass travaillé à l'aiguille qui deviennent parures de taille ou de cheveux, voilà une superbe interprétation des nouvelles textures d'automne!... Une touche de raffinement: la ceinture tapisserie bordée croco... Un concept avant-gardiste: la ceinture-pochette montée sur empiècement de cuir et bande de taille élastique... Un port de tête princier: le cerceau forme croissant... Une collection à voir!



VIEUX QUÉBEC GALERIES DE LA CAPITALE MAINTENANT OUVERT LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY



Thérèse Saint-Pierre accepte de mauvais gré de mettre fin à sa grève de la faim.

La protestataire de Rivière-Bleue a de la difficulté à se résigner

RIVIÈRE-BLEUE — La réaction première de Mme Thérèse Saint-Pierre a été de refuser la solution formulée en commun, hier, par une quinzaine d'intervenants pour adapter son logement au handicap physique de son époux, M. Pierre Saint-Pierre, âgé de 63 ans.

par J.-CLAUDE RIVARD
LE SOLEIL

Sur le coup de 18 h, hier soir, la femme de 59 ans menaçait de reprendre sa grève de la faim interrompue, en fin de semaine, pour quelques jours de trêve et qui, en sept jours, lui avait fait perdre six livres.

En soirée d'hier, toutefois, une série de faits nouveaux aidant, un brin de sérénité semblait devoir faire place à l'émotion première et à la réaction de refus presque de désespoir.

Réunion spéciale

Durant tout l'après-midi, des représentants de la Société d'habitation du Québec, de l'Office des personnes handicapées, du CLSC des Frontières, de l'Office municipal de l'habitation et de l'Association entre-amis du Témiscouata ont tenté de trouver une solution qui réponde aux besoins particuliers d'hébergement de ce couple. On y a aussi mis à profit l'expertise d'un architecte de l'OHQ, d'une ergothérapeute, d'un travailleur social et d'une travailleuse communautaire du CLSC.

Venu spécialement de Québec pour l'occasion, avec l'architecte Miville Tremblay, le directeur général de l'hébergement à la SHQ, M. Robert Lavoie, a déclaré, en conférence de presse, que la solution proposée n'est pas une solution à rabais.

« C'est une solution correcte dans les circonstances. Elle respecte l'intimité et l'intégrité de M. Saint-Pierre », a-t-il dit.

Cette solution propose, en substance, le réaménagement de la salle de bains et de la chambre à coucher d'un nouvel appartement, au Pavillon Saint-François, de façon à ce que M. Saint-Pierre puisse s'y mouvoir avec plus d'aisance dans son fauteuil roulant motorisé.

Sur les 55,000 HLM administrés par la SHQ, 300 sont des logements adaptés aux besoins de personnes handicapées. Le cas de M. Saint-Pierre était un cas très particulier. Il était nécessaire de bien connaître le dossier avant de prendre une décision, a-t-il précisé.

Dans une autre veine, l'architecte Miville Tremblay a tenu à assurer les 20 autres occupants de logements au Pavillon Saint-François que les normes canadiennes du bâtiment et de la SHQ y sont rigoureusement respectées en matière de sécurité et de protection contre les incendies. Ce propos a aussi été repris par la députée France Dionne. On démentait ainsi certaines rumeurs ayant circulé dans la municipalité ces derniers jours.

Solution inacceptable

Ce sont deux représentants du CLSC, Mme France Marchand, ergothérapeute, et M. André Robert, travailleur social, qui se sont rendus présenter la proposition formulée aux Saint-Pierre.

Si le réaménagement proposé de la salle de bains satisfait la dame, elle juge néanmoins le reste difficilement acceptable.

« Ils m'obligent à me défaire de la moitié de mon ménage », a-t-elle déclaré.

Déçue de ne pas avoir été invitée à la réunion d'hier, Mme Saint-Pierre accepte mal la solution proposée et dit aussi regretter que l'on n'ait pas retenu sa propre solution de réaménagement qui aurait pu se concrétiser pour moins de \$11,000.

« Eux autres avec leurs maudites normes, la vie d'un couple ça vaut même pas ça », dit-elle en pleurant à chaudes larmes.

PRISE D'OTAGES ET COUPS DE FEU AU BAR «LE GAG»

Le suspect accusé de tentative de meurtre

Le présumé auteur de la prise d'otages qui a semé l'émoi sur l'avenue Cartier à Québec, dimanche matin, a comparu hier au palais de justice de Québec. Son enquête sur cautionnement a été remise à 14 h 30 aujourd'hui.

par ALAIN CASTONGUAY
LE SOLEIL

M. Hocine Bouaroudj, âgé de 35 ans et résidant de Québec, a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité devant le juge Pierre Verdon. Son avocat, Me Serge Goulet, le défendra dans un procès devant jury. Le procureur de la Couronne, Me Sabin Ouellet, n'était pas prêt à procéder à l'audition de la requête en cautionnement et s'est entendu avec Me Goulet pour la remise à aujourd'hui.

M. Bouaroudj est accusé de tentative de meurtre sur la personne de Denis Delisle, 30 ans, qui a été blessé d'une balle de revolver de calibre .32 à la cuisse. L'inculpé fait aussi face à des accusations de séquestration et de possession d'arme prohibée. Le responsable de l'enquête est le capitaine Jean-Claude Verret.

Quatre autres personnes sont mentionnées dans la plainte, soit Mmes Nathalie DeBellefeuille, 23 ans, Sylvie Gagnon, 35 ans, Nicole Bérubé, 31 ans et M. André Blanchet, 35 ans. Trois d'entre elles ont été séquestrées durant près d'une heure à l'intérieur du club privé *Le Gag*, situé au 711, rue Aberdeen. On accède à cet établissement par la ruelle qui longe les halles du Petit Quartier.

Devant le juge hier, M. Bouaroudj était très calme, plutôt élégant dans un complet gris, chemise rose et noeud papillon. La comparution n'aura duré que quelques minutes. Il n'a aucun antécédent judiciaire.

Permis d'opération

Le Gag possède un permis d'exploitation de la Régie des permis d'alcool qui stipule que le local de la rue Aberdeen permet de recevoir « les membres de l'association et leurs invités ».

Le Gag ne possède pas de permis de vente d'alcool. Il n'en a d'ailleurs jamais de-

mandé, puisque aucune vente n'est sensée s'y faire. Cependant, des témoignages de diverses sources laissent entendre qu'il est possible d'y acheter de l'alcool.

Normalement, les membres apportent leur boisson et paient une somme de \$1 au *waiter* pour couvrir les frais d'administration du club. Les invités peuvent aussi se désaltérer « sur la réserve d'alcool d'un membre ».

Selon Mme Carole Robitaille, de la Régie des permis d'alcool, « *Le Gag* devrait nor-

malement se munir d'un permis de club privé », mais il ne lui en a jamais été délivré. Selon elle, l'endroit est tout de même régi par la loi sur les heures d'affaires et on ne peut donc s'y réunir après 3 h du matin pour y consommer de l'alcool.

Cette information a été confirmée par l'agent Gilles Drolet des relations publiques de la sûreté municipale de Québec. Rappelons que l'incident de dimanche s'est produit vers 9 h du matin et qu'il y avait entre 20 et 30 personnes au *Gag* à cette heure.

«À Québec, les gens sont des racistes...»

« Les gens croient que c'est facile avec un Arabe. Faut pas le bousculer car il devient violent et tu peux t'attendre à n'importe quoi... »

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Voilà pourquoi les 70 immigrants de la communauté algérienne de Québec évitent de se tenir en gang.

C'est Saïd Sode, le patron de Hocine Bouaroudj qui le dit. Ce pâtissier du quartier latin décrit le présumé auteur de la prise d'otage de l'avenue Cartier comme un gars 1,000 fois mieux que n'importe quel Québécois.

« Hocine est élané mais pas corpulent. Il s'est défendu de son mieux, après avoir été insulté par une femme », explique Saïd.

Le commerçant constate qu'à Québec, les gens sont plus racistes et hypocrites que dans la métropole ou même qu'en France.

« À Paris, on sait où on va. Y'a des pancartes décrétant que tel endroit est interdit aux Noirs africains. Ici, tu rentres partout avec les dollars, les gens te traitent en copain, mais ils te respectent pas. J'ai perdu un oeil dans une bataille avec trois Montréalais dans un restaurant. Les Québécois ne savent même pas leur histoire. Comment voulez-vous qu'ils nous connaissent ? » conclut M. Sode.

Jamais aucun voisin ne s'est plaint du « Gag » à la police

La police de Québec n'est jamais intervenue pour fermer le bar « privé » *Le Gag*, de l'avenue Cartier, parce qu'aucune plainte formelle n'a été portée par les citoyens du secteur depuis l'ouverture de cet établissement, il y a cinq ans.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

« Lorsque j'étais responsable de la sécurité du territoire, j'ai fait fermer des établissements à problèmes comme le bar *Univers* et le *Studio Rock*. Le *Cercle électrique*, installé dans la côte du Palais, a également disparu de la carte. Dans tous ces cas, des citoyens s'étaient plaints d'être dérangés. Si des gens souffraient des activités du bar *Le Gag*, on ne l'a jamais su », a indiqué l'inspecteur Gilles Drolet, responsable des affaires publiques de la police de Québec.

« C'est bruyant. J'ai déjà vu des batailles au couteau entre clients dans la ruelle. La nuit,

il se passe des choses bizarres dans la rue », a indiqué hier une voisine du club privé. Pour avoir la paix, cet ex-membre du *Gag* préfère déménager que de trahir la consigne du silence. La clientèle du club comprend des gens de toutes les couches de la société, qui paient une cotisation annuelle de \$25 et apportent eux-mêmes leurs consommations.

Commentant le niveau d'incidence criminelle sur l'avenue Cartier à Québec, l'officier a précisé que ce secteur, quoiqu'en pleine évolution, ne représente que 7,09 % de toute l'activité criminelle du territoire.

Au fil des étés, le simple touriste a pu constater que le

visage de l'avenue avait changé, notamment avec l'arrivée de bandes de motards à certaines bars-terrasses et la prolifération de commerces spécialisés.

La police reconnaît que le coin est propice à la distribution de drogue aux petits usagers ainsi qu'à certaines activités de prostitution, connues depuis belle lurette des forces de l'ordre. « Les bars de l'avenue ne se démarquent pas des autres établissements de la ville par rapport aux interventions policières », rappelle l'inspecteur.

En 1988, 31 crimes contre la personne et 218 crimes contre la propriété ont été répertoriés dans ce quadrilatère, soumis à 54 enquêtes spéciales. Selon M. Drolet, cela ne fait pas de ce quartier un phénomène pour autant, même si on le surveille de près.



Des spécialistes du Bureau d'évaluation foncière se sont rendus voir les chalets de la plage Jacques-Cartier pour en déterminer la valeur.

Expropriation des chalets de la plage Jacques-Cartier Les propriétaires mécontents se battent pour obtenir la vraie valeur de leur maison

Même si la Communauté urbaine de Québec leur a offert de hausser de 20 à 40 % l'évaluation de leurs chalets et maisons, les propriétaires de la plage Jacques-Cartier continueront de se battre afin que la vraie valeur de ceux-ci soit reconnue.

par RICHARD CÔTÉ
LE SOLEIL

« La CUQ a fait un bout de chemin, il faudra qu'elle aigüise ses crayons et refasse ses calculs pour que nous soyons satisfaits », a indiqué hier Me André Lemay devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière au nom des résidents de la plage Jacques-Cartier, qui voudraient que leurs propriétés soient réévaluées à la hausse.

On sait que ces gens possèdent des maisons et chalets

qui ont été construits sur des terrains loués de la ville de Sainte-Foy. Comme la ville veut maintenant reprendre ces terrains, elle doit, selon le bail qu'elle a signé avec ses locataires, leur payer le montant de leur évaluation foncière plus 15 %.

Hier, devant les deux commissaires du Bureau de révision de l'évaluation foncière, les procureurs des propriétaires et de la CUQ, qui est responsable de l'évaluation, ont présenté leur argumentation qui clôt en quelque sorte la présentation du cas type

qu'ils avaient choisi d'analyser.

Par la voix de son avocat, la CUQ a demandé que la plainte soit rejetée en remettant en question la rigueur professionnelle et l'objectivité de l'évaluateur embauché par les 34 propriétaires, M. Michel Faguy.

Quant à Me André Lemay, il a souligné que la ville de Sainte-Foy se trouvait dans une situation de conflit d'intérêts puisqu'elle est à la fois propriétaire des terrains, celle qui les loue et celle qui avait demandé l'évaluation de la CUQ pour procéder à l'expropriation des résidents de la plage Jacques-Cartier dans le but d'y aménager un parc.

Reprenant point par point,

le témoignage de M. Lefevre, évaluateur de la CUQ, Me Lemay a mis en doute l'évaluation des maisons et chalets concernés en faisant la comparaison avec la valeur accordée à diverses bâtisses construites sur la plage Jacques-Cartier.

« Les cabanes sont évaluées au prix du marché alors que les maisons rénovées et bien aménagées sont évaluées à la baisse », a-t-il noté.

À la suite de ces représentations, les commissaires ont indiqué qu'ils feraient diligence pour rendre une décision avant la fin du mois et que d'ici là les autres cas de propriétaires de la plage Jacques-Cartier étaient remis « sine die ».

Sainte-Foy: l'enquêteur John Tardif mis à la préretraite

L'enquêteur-vedette de Sainte-Foy, M. John Tardif, est mis à la préretraite !

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

La nouvelle a étonné tout le monde, hier soir, au conseil municipal. Elle est d'ailleurs arrivée dans un ordre du jour supplémentaire remis à l'assemblée même. Le sujet est annoncé de façon froide, laconique : « Acceptation du programme de préretraite de monsieur John Tardif et autorisation d'aller en soumission pour le paiement de la rente. »

Le chef de police, M. Roland Bourget, a d'ailleurs laissé la presse sur sa faim quand il a dit que les parties s'étaient entendues pour ne pas discuter du sujet.

Il a ajouté toutefois : « On se sépare en excellents termes ». C'est M. Tardif qui a demandé d'accéder à une préretraite et on en discute depuis un mois.

Rappelons que M. Tardif a été un témoin-vedette à l'enquête sur la police de Sainte-Foy.

Le chef de police a laissé entendre que le départ de la plupart des acteurs à l'enquête va permettre à d'autres d'agir plus ouvertement. Ça va créer « un climat plus aéré ».

Rappelons que récemment un autre témoin à l'enquête était mis à la préretraite. Le capitaine Claude Grégoire en avait fait la demande après avoir été reconnu coupable d'avoir conduit un véhicule alors qu'il était sous l'influence de l'alcool.

Le chef Bourget a tenu à préciser que le corps de police de Sainte-Foy est aussi bon que les autres.

Les policiers veulent que leur réputation soit rétablie. Ils ont été humiliés et ils ne méritent pas ça. Mais ils reprennent confiance en eux.

Autre nouvelle
en page A-4

L'Hôtel-Dieu de Québec lance une campagne de souscription sans précédent

L'Hôtel-Dieu de Québec a procédé, hier, au lancement d'une des plus importantes campagnes de souscription pour les besoins d'un hôpital dans l'Est du Québec, avec un objectif minimal de \$2,5 millions, mais qui vise quelque \$5 millions d'ici cinq ans. Cette campagne est présidée par M. Richard Drouin, président du conseil et chef de la direction d'Hydro-Québec.

par JEAN-CLAUDE PAQUET
LE SOLEIL

Plusieurs invités participaient à ce lancement, dont le maire de Québec, M. Jean Pelletier, qui en a profité pour annoncer une contribution exceptionnelle de \$250,000 répartie sur cinq ans, de la part de la ville.

Parlant des objectifs de la campagne et de la destination des fonds recueillis, le président du

conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Québec, Me Claude C. Boulanger, a tenu à souligner comme un fait sans précédent que le premier million de la campagne a été recueilli parmi les gens qui oeuvrent à l'hôpital, soit une somme de \$60,000 fournie par les dames bénévoles de la boutique « A la Duchesse d'Aiguillon », une somme de \$210,000 souscrite par les cadres et les employés par voie de retenue sur le salaire, et un montant de \$700,000 souscrit sur

une période de cinq ans par un groupe de 90 médecins, dentistes et pharmaciens.

Quant à l'utilisation des fonds, Me Boulanger a souligné que, très à l'étroit dans son édifice principal, dont la plus récente partie date de 1957, l'Hôtel-Dieu a besoin d'espace pour améliorer l'accueil aux consultations externes, où l'on reçoit 240,000 visites par an. On a également besoin de réaménager les unités de soins intensifs et coronariens, et accroître la capacité de ses laboratoires et de son centre de recherche.

Pour assurer l'expansion de l'hôpital, a dit Me Boulanger, la seule possibilité de développement se trouve de l'autre côté de la côte du Palais, dans l'îlot de l' Arsenal, dont l'hôpital est déjà

propriétaire.

Ce projet prévoit la construction graduelle d'un édifice modulaire, rue McMahon, pour améliorer l'accueil aux patients des consultations externes et décongestionner plusieurs services de l'édifice principal. On projette en outre la construction d'un édifice modulaire consacré à la recherche, rue de l' Arsenal, ainsi que la rénovation des maisons de la côte du Palais afin d'y déménager certains services paracliniques et administratifs.

La campagne, a précisé le président du conseil d'administration, financera également l'achat de deux pièces d'équipement de la plus récente génération, soit un lithotripteur, et un laboratoire laser.



M. Richard Drouin, président de la campagne de souscription de l'Hôtel-Dieu de Québec a accueilli avec grande satisfaction l'annonce faite par le maire Jean Pelletier d'une contribution de \$250,000 de la part de la ville de Québec.

Le maire de Charlesbourg assuré d'obtenir les \$3 millions du Québec

Cette fois, le maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier, se dit assuré d'obtenir cette semaine du gouvernement du Québec la subvention de \$3 millions promise dans le cadre de l'organisation des florales de 1991 dans sa ville.

par THIÉRIO DIALLO
LE SOLEIL

Selon le maire, M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports et responsable du développement régional dans le gouvernement Bourassa, a donné cette assurance au cours d'un entretien. Il a dit hier, en conseil municipal, s'attendre à ce que Québec lui fasse parvenir sa réponse écrite après la réunion du conseil des ministres, demain.

Le 20 septembre dernier, M. Mercier avait lancé un quasi-ultimatum au gouvernement québécois, en indiquant que, si une réponse positive et écrite ne lui parvenait pas le 2 octobre, c'est-à-dire hier, le conseil aurait à en tirer les conclusions.

En plus de l'aide provinciale, les autorités de Charlesbourg es-

peront obtenir du gouvernement fédéral une subvention de \$1 million et comptent boucler le budget des florales par les droits d'entrée et la contribution de la Communauté urbaine de Québec.

La ville de Charlesbourg va construire à cette occasion un bâtiment de 40,000 pieds carrés. Au conseiller indépendant, M. André Gignac, qui se demandait hier si ce bâtiment n'était pas condamné d'avance à devenir « un autre éléphant blanc » — après l'hôtel de ville qui coûte, selon lui, \$780,000 par an en location —, le maire a répondu que la Commission scolaire de Charlesbourg pourrait, après entente avec la ville, y poursuivre ses activités horticoles. Cette institution est la seule de la région à dispenser des cours dans ce domaine.



Le maire de Charlesbourg, Ralph MERCIER

M. Mercier a révélé que 55 % de l'espace couvert par ce bâtiment sera réservé, pendant les florales, à la participation du secteur national et 45 % à celle du secteur international.

Nouvelle structure à la police de Ste-Foy Enquêteurs et patrouilleurs relèveront de la même direction

Le chef de police de Sainte-Foy, M. Roland Bourget, n'entend pas augmenter le nombre d'employés à la sécurité publique mais procéder plutôt à une réaffectation des tâches en faveur d'un plus grand nombre de pompiers.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

En présentant la nouvelle structure de la police de Sainte-Foy, M. Bourget a laissé entendre qu'il n'y aura pas un service de pompiers indépendant, bien qu'on devra l'envisager un jour. Le nouvel organigramme permettra toutefois à la ville de réaliser cette séparation sans qu'il soit nécessaire de faire une nouvelle structure.

La restructuration aura pour effet que chaque équipe de pompiers sera dirigée par un officier.

Un agent deviendra un conseiller permanent en mesures d'urgences.

La nouvelle structure ne signifie aucune augmentation de personnel. Il y aura deux officiers de

entendre qu'il y a vraiment assez de détectives à Sainte-Foy. Ce n'est pas impossible qu'il pense à en réduire le nombre un jour.

Mais l'important pour lui, c'est d'augmenter le nombre de pompiers et la nouvelle structure qu'il a proposée, hier soir, au conseil municipal reflète cette préoccupation.

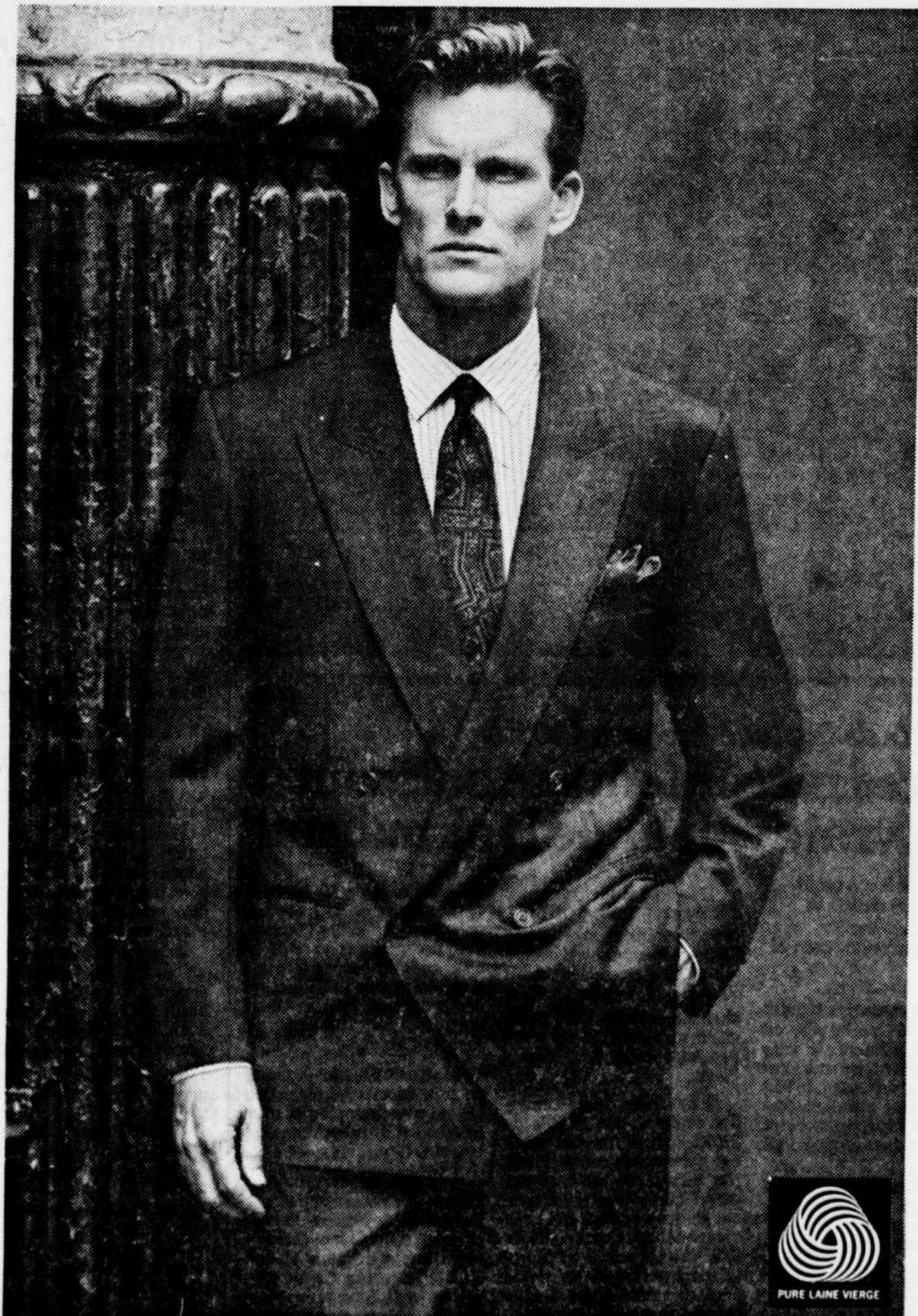
plus, 29 au lieu de 27.

Un grand changement c'est que les enquêteurs et les patrouilleurs relèveront de la même direction. Et le chef Bourget a laissé

En Bref...

Le chef Lalonde confirmé

CHARLESBOURG — Le conseil municipal de Charlesbourg a confirmé hier la nomination de M. Jean Lalonde au poste de directeur de la protection publique de la ville. Cette décision entre en vigueur le 17 octobre. Le style de gestion de M. Lalonde est vivement contesté par la Fraternité des policiers-pompiers de Charlesbourg. Selon le président de cette dernière, M. Normand Rainville, les griefs sont passés de 1 à 146 depuis l'entrée en fonction du nouveau chef en avril dernier. Les policiers lui reprochent notamment d'avoir augmenté le nombre de cadres, réduit le nombre de voitures de patrouille, aboli les « équipes de circulation » et gaspillé des fonds.



ERMENEGILDO ZEGNA: QUALITÉ SANS FRONTIÈRES

Harry rougit toujours timidement quand il s'entend décrire, et c'est souvent, comme « le grand spécialiste de la mode masculine du pays ». « Le maître de l'art vestimentaire. »

Un peu comme Ermenegildo Zegna réagit quand ses complets obtiennent le titre de « Numero uno in tutto il mondo ». En vérité, Zegna pourrait fort bien se vanter d'avoir inventé la mode internationale à son plus haut niveau.

Témoin ce complet. D'inspiration purement italienne, avec un petit air aristocratique qui en dit long. Rayure continentale, et pure laine vierge super fine. 1150\$.

Pour 1990, les complets Zegna, de coupe droite ou croisée, vont des tons les plus clairs aux plus foncés.

« Il a, dit Harry, perfectionné l'art d'associer les plus beaux tissus aux coupes les plus confortables et les plus élégantes. » Personne ne le fait mieux que lui.

La collection Zegna de complets, vestons, pantalons, chemises, cravates et vêtements de loisirs n'est offerte que dans les plus beaux magasins du monde.

La collection complète de vêtements et accessoires Zegna est offerte dans tous les magasins Harry Rosen, y compris celui tout récemment ouvert dans la Walden Galleria à Buffalo. Les vêtements de loisirs sont offerts dans certains magasins seulement.

HARRY ROSEN

PLACE STE-FOY - 657-5465

Vous pouvez obtenir gratuitement le Rapport d'Harry Rosen de 64 pages sur la mode de l'automne/hiver 1989 dans notre magasin.



PURE LAINE VIERGE

TORONTO MONTRÉAL QUÉBEC LONDON OTTAWA WINNIPEG EDMONTON CALGARY VANCOUVER BUFFALO

L'Allier entreprend son tour de ville Le RP s'engage à ne pas augmenter les taxes

Le fardeau fiscal des contribuables de Québec ne sera pas augmenté par les engagements du Rassemblement populaire (RP) qui, au contraire du Progrès civique (PC), va « éviter d'engouffrer les \$250 millions du budget de la ville dans des gros projets privés ».

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

Le chef du RP, Me Jean-Paul L'Allier, a fait cette déclaration, hier après-midi alors qu'il s'engageait, si son parti est porté au pouvoir le 5 novembre, à entamer des négociations avec la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) pour acheter l'école Saint-François et en faire un centre communautaire.

Ce n'est pas un engagement en l'air, de dire le candidat du district, M. Donald Baillargeon, puisqu'il fait suite aux résultats d'une étude faite par une commission formée de citoyens du quartier. Le rapport conclut qu'il y a un besoin urgent et vital d'un centre communautaire dans la paroisse Sainte-Odile. La transformation de cette école, qui est libre, en centre communautaire serait beaucoup plus appropriée que de construire un gymnase dans Saint-Albert-le-Grand, car les gens pourraient utiliser deux gymnases déjà existants dans chacune des deux écoles de Sainte-Odile.

Tour de ville

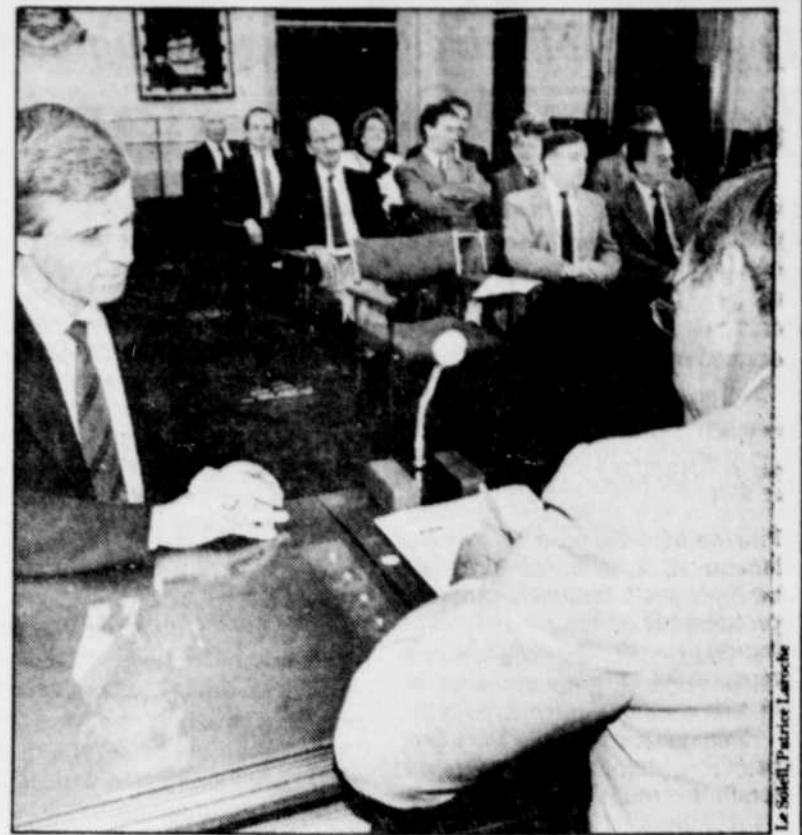
M. L'Allier inaugurerait, à cette occasion, son tour de la ville en 21

jours. Son tour le mènera dans chacun des districts de la ville et il en profitera vraisemblablement pour annoncer ses engagements au niveau des quartiers. Par ce tour de ville M. L'Allier veut démontrer sa volonté de « passer plus de temps dans la ville qu'à l'hôtel de ville » une fois élu maire, afin d'être le plus possible à l'écoute des besoins des gens.

En ce qui concerne le coût des engagements du RP durant la campagne électorale, M. L'Allier a promis qu'ils n'augmenteront pas le fardeau fiscal. Le RP va plutôt procéder à un réaménagement : il n'investira pas au même rythme, ni dans les mêmes choses que le Progrès civique.

Notoriété et compétence

En réponse au sondage effectué pour le Progrès civique et qui conclut que le chef de ce parti, M. Jean-François Bertrand, est beaucoup plus connu que M. L'Allier, ce dernier rétorque qu'André Arthur et même la mascotte des Nordiques sont deux fois plus connus que Jean-François Bertrand. Histoire de démontrer que ce n'est pas le fait d'être connu qui fait un bon maire. M. L'Allier dit préférer offrir sa compétence à la population plutôt que la notoriété.



Le chef du Progrès civique de Québec, M. Jean-François Bertrand, et ses 21 candidats de son équipe, se sont présentés à l'hôtel de ville de Québec, hier matin, pour déposer leurs bulletins de candidature, même si la loi leur accorde jusqu'au 13 octobre pour ce faire. Aujourd'hui, ce sera au tour des représentants du Rassemblement populaire à se présenter devant le président des élections de la ville de Québec, Me Antoine Carrier, et du secrétaire, Me Pierre Angers, respectivement greffier et greffier adjoint de la ville.

Bertrand promet de modifier la tenue des assemblées du conseil

M. Jean-François Bertrand, candidat à la mairie de Québec, et chef du Progrès civique a promis, hier, de tenir annuellement une rencontre avec les contribuables dans chacun des 21 districts de la ville et d'apporter certaines modifications à la tenue des assemblées du conseil municipal afin d'accroître l'intérêt des discussions et augmenter la participation des citoyens.

par MARCEL COLLARD
et BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

Après avoir déposé son bulletin de candidature, en même temps que chacun de ses 21 candidats, pour les élections municipales, le chef du Progrès civique a promis, hier, de fixer les séances du conseil à 19 h, au lieu de 17 h, comme c'est le cas actuellement, en plus d'étudier l'éventualité d'inscrire deux périodes de questions, régies de façon moins stricte, pour les contribuables.

Il a aussi souhaité pouvoir accueillir des groupes de citoyens dans son bureau juste avant le début des réunions pour discuter de leurs problèmes.

En outre, il songe à offrir à Vidéotron de faire la télédiffusion des séances du conseil sur le câble. La ville avait tenté l'ex-

périence il y a quelques années, mais elle n'avait pas obtenu tout le succès attendu.

Par ailleurs, il a bien l'intention d'implanter des bureaux de renseignements dans les quatre secteurs de la ville où les conseillers pourraient recevoir les doléances de leurs concitoyens.

RP : rien de nouveau

Appelé à commenter ces annonces au cours de l'après-midi, le chef du Rassemblement populaire, M. Jean-Paul L'Allier, a déclaré que son parti préconisait depuis longtemps les changements mis de l'avant par M. Bertrand.

Il a affirmé qu'il était même prêt à aller plus loin en offrant gratuitement un stationnement aux contribuables pour les encourager à participer aux délibérations du conseil.

En Bref

■ Drainage de l'aqueduc

LORETTEVILLE — En raison du drainage du réseau d'aqueduc pour nettoyer les conduites, ce qui se fera dans les nuits des 3, 4 et 5 octobre, les gens du secteur de la rue de la Passerelle au boulevard de la Colline et du boulevard de la Rivière au boulevard Bastien, à Loretteville et au Village-des-Hurons, sont avisés que l'eau peut prendre une couleur jaune ocre. Elle est propre à la consommation, mais il faut la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne limpide.

■ Travaux d'aqueduc

SAINTE-FOY — En raison de travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie, la rue Chapdelaine sera fermée à la circulation entre la rue Myrand et la terrasse Laurentienne, à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 8 novembre. La circulation en direction est peut se faire par le chemin Sainte-Foy et la rue Myrand. En direction ouest, on recommande de passer par la terrasse Laurentienne pour accéder au chemin Sainte-Foy.

16 accusations de vol et recel contre un individu de St-Léonard-d'Aston

Un individu de Saint-Léonard-d'Aston comparaitra aujourd'hui au palais de justice de Québec, où il devra répondre à 16 chefs d'accusation pour vol et recel de huit automobiles.

par ALAIN CASTONGUAY
LE SOLEIL

L'homme, âgé de 27 ans, gère un commerce dans cette municipalité. Il a été arrêté hier par le service des crimes contre la propriété de la Sûreté du Québec, au terme d'une longue enquête débutée en avril 1988.

Selon Réal Ouellet des relations publiques de la SQ, l'inculpé est passible d'une peine maximale de dix années d'emprisonnement. Le montant total des fraudes commises par l'homme serait d'au moins \$100,000.

Il tenait son lucratif commerce grâce à un astucieux stratagème : il modifiait les numéros de série des véhicules volés en leur donnant un numéro qui correspondait à une voiture accidentée et considérée comme une perte totale.

En Bref

■ Proxénète

Un homme de 40 ans sera prochainement accusé de proxénétisme, à la suite de la fermeture d'une maison de débauche au 485, boulevard Langelier, à Québec. Une femme de 35 ans, qui agissait comme masseuse, sera citée par sommation. La descente a été effectuée par l'escouade des drogues et moralités de la ville.

■ Voleur recherché

Jacques Soucy, un individu de 25 ans, mesurant 5 pieds 10 pouces et pesant 170 livres, est soupçonné d'avoir trempé dans une série de vols qualifiés commis dans des institutions bancaires de Québec en l'espace de quelques semaines. Le suspect porte également plusieurs tatouages sur le bras. Toute information peut être transmise au numéro 691-6001.



■ Vols résolus

La police de Charlesbourg a appréhendé deux individus reliés à six vols avec effraction commis récemment dans deux commerces et quatre résidences. De la marchandise a été retrouvée dans une maison de la 80e Rue.

■ Trois bars visités

Trois bars de Saint-Georges de Beauce ont été visités par une trentaine de policiers le week-end dernier. Il s'agit du Morency, du disco-bar Chez Frédéric et d'un petit bar. Les limiers ont retrouvé \$5,000 de stupéfiants, une arme prohibée et ont procédé à quatre arrestations, pour possession de drogue. Des plaintes pour dépassement de la capacité permise et pour accueil de mineurs seront logées contre les propriétaires. La SQ, la GRC et les forces constabulaires de Saint-Georges et de Saint-Georges-Ouest ont participé à l'opération.



Spécial à ne pas manquer

jusqu'au 20 octobre (ou épuisement du stock).

8 ou 12 couverts BOUQUET ROUGE

se détaillant 350 \$ ou 525 \$, vous sont offerts à

125\$ et 175\$

La maison de la vaisselle à Québec

Renaud & cie
82, rue Saint-Paul
692-0144

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

un
choix...

ALPINE



En montant à bord d'un véhicule équipé d'un système audio ALPINE, vous savez que la route sera agréable. Le son ALPINE, c'est une question de choix maintenant abordable comme cette superbe chaîne stéréophonique avec amplificateur, radio AM / FM cassette et quatre haut-parleurs à seulement

699 \$

À vous de choisir...

La clef de Sol inc.
Boul. de la Capitale
Sortie
Pierre-Bertrand Nord
627-0840
2, rue Saint-Jean
Angle Salaberry
524-8431

La clef

FESTIVAL DU FILET MIGNON

Filet mignon de la Reine 6\$50

Filet mignon du Roi 8\$50

Servi avec légumes, salade, tomate, pomme de terre.

Brochette de filet mignon servie sur lit de riz 7\$75

Service après 17 heures

Table d'hôte à partir de 9\$95

Musique et danse du jeudi au samedi avec le duo LUMA

Réservez de groupe



2360, chemin Sainte-Foy, Québec
Centre Innovation. Rés.: 651-9222

POUR BIEN CONSTRUIRE ET RÉNOVER...
Le cahier "HABITAT" du SAMEDI... un outil indispensable pour simplifier vos courbes de rénovation.
LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Les fonctionnaires troquent l'augmentation contre l'harmonisation salariale

Le SFPQ confiant d'en arriver à une entente aujourd'hui

Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec est confiant d'arriver à une entente de principe avec le gouvernement d'ici la fin de la journée.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Hier soir, M. Jean-Louis Harguindeguy affichait le plus grand optimisme. Les négociations, dont la reprise a été devancée de cinq jours, se déroulaient à un rythme soutenu et le syndicat attendait des réponses à sa contre-proposition salariale.

S'inspirant du règlement conclu entre le gouvernement et la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, le SFPQ a formulé une demande de montant forfaitaire (dont la teneur n'est pas dévoilée) pour bonifier l'offre salariale de 4 % pour 1989. L'offre patronale prévoit par ailleurs des augmentations de salaire de 5 et 4 % pour les deux autres années de la convention collective. Selon le porte-parole du SFPQ, le syndicat, qui représente 43.000 membres, a préféré faire son deuil des augmentations souhaitées de l'ordre de 6 et 5 % et compenser par l'harmonisation salariale.

Pour solutionner le délicat dossier de l'harmonisation salariale, toutes les classes d'emploi de la fonction publique feraient l'objet

prêt à consacrer à l'harmonisation.

Si des progrès importants ont été réalisés au cours des derniers jours sur les changements technologiques, les régimes de retraite, les mouvements de personnel, les droits parentaux, la réorientation, les régimes d'assurance et les primes, la question de la sous-trai-

tance n'a cependant pas encore été réglée à la satisfaction du SFPQ.

Mais, l'espoir de conclure sous peu une entente est grand au SFPQ. Si bien que le syndicat a décidé de reporter aux 12 et 13 octobre la réunion de son conseil de négociation qui devait se tenir à la fin de la semaine. On sent

néanmoins un peu de défaitisme au sein du SFPQ. « En laissant trainer les choses, nous ne sommes pas sûrs que le rapport de force du syndicat augmentera », admet le porte-parole.

FTQ

D'autre part, les négociations progressent lentement et difficile-

ment entre la FTQ et le gouvernement. Hier, le coordonnateur Henri Massé estimait qu'il faudrait encore quelques jours d'intenses négociations pour que la FTQ puisse conclure des ententes pour ses 45.000 membres du secteur public. Les salaires et le dossier de l'équité salariale font l'objet de désaccords.

Hôpitaux: les coupures salariales commenceront d'ici peu

La trentaine de directeurs généraux d'établissements de santé représentant les diverses régions du Québec sont sortis d'une réunion de quatre heures avec des consignes claires : les coupures salariales commenceront le 12 ou le 19 octobre, et l'interruption du prélèvement de la cotisation syndicale débutera sur la prochaine paye, dans les établissements qui n'ont pas encore entrepris cette mesure.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

Quant à l'épineuse question des coupures des années d'ancienneté, les directeurs généraux se sont entendus pour faire connaître à chaque syndiqué, d'ici le 27 octobre, le nombre exact d'années perdues.

« L'objectif de la réunion n'était pas de discuter de l'application ou non de la loi 160, mais comment l'appliquer », a déclaré, hier, Mi-

chel Cléroux, porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec. « Il reste quelques détails légaux à vérifier : qui sera considéré comme au travail ou non durant la période de grève. Des décisions seront prises dans quelques jours », ajoute M. Cléroux.

C'est par lettre dans le chèque de paye ou par affichage que les différents directeurs généraux feront connaître aux syndiqués le nombre d'années d'ancienneté perdues au cours de la grève illégale de septembre dernier. La

grève des infirmières a duré sept jours, mais le décret sur la perte d'ancienneté s'applique à partir de la quatrième journée.

« Indéniablement, oui », l'AHQ et les directeurs d'établissements sont conscients de l'impact négatif qu'apporteront les coupures d'ancienneté sur les relations de travail dans chaque institution, admet M. Cléroux. « Au début, les directeurs d'établissements se sont interrogés sur la volonté réelle du gouvernement d'appliquer la loi 160. Mais deux incidents les ont convaincus : le refus systématique du gouvernement de négocier durant la grève illégale, et la lettre du sous-ministre André Dicaire du 27 septembre dernier », poursuit le porte-parole de l'AHQ.

Du côté syndical, Mme Lucille

Auger, porte-parole de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) n'avait pas grand-chose à dire à la suite de la rencontre, vendredi, des présidents des différents syndicats membres de la FIIQ. « Nous travaillons à diminuer l'impact des sanctions », dit-elle, tout en admettant que « l'interprétation légale de la loi doit jouer ». Ce sera à chaque syndicat, localement, de faire son action.

Au CHUL, par exemple, la présidente du syndicat des infirmières, Chantal Garon, se prépare à aller chercher les cotisations syndicales que l'employeur ne retient plus depuis quelques semaines sur les chèques de paye. « On l'a notre pénitence... rejoindre 800 personnes, pour demander un chèque de cotisation syndi-

cale, c'est pas un cadeau », affirme-t-elle.

Quant à la perte d'ancienneté, « ça va gronder, ça va hurler », prévoit-elle. Comme mesure de représailles, il y a bien sûr les griefs. Mais il y a aussi « le petit 15 minutes de bénévolat à la fin du quart de travail pour rédiger leur rapport que les infirmières ne voudront certes plus donner ».

Les syndicats devront trouver des moyens pour récupérer les cotisations

L'application de la loi 160 risque d'affecter durement les finances des syndicats du réseau de la santé et par le fait même, les services offerts à leurs membres. Si bien que cette semaine, différentes organisations s'évertuent à trouver un moyen de récupérer les cotisations syndicales que plusieurs employeurs ne perçoivent plus automatiquement.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Si la CSN, la CEQ et la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) hésitent à chiffrer l'ampleur des pertes, les syndicats locaux ont déjà une bonne idée des répercussions financières. Car si des directeurs d'hôpitaux attendent avant de s'attaquer aux salaires et à l'ancienneté des employés du réseau de la santé qui ont fait une grève illégale en septembre, les dirigeants syndicaux locaux constatent que plusieurs « patrons » se sont vite empressés de couper les « vivres » aux syndicats.

La vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard, estime que les syndicats, les fédérations et la centrale seront privés de plusieurs millions de dollars s'ils ne trouvent pas de moyens pour percevoir la cotisation des syndiqués. À la Centrale des professionnels de la santé ce sont \$450,000 qui manqueront aux coffres puisque les 5,000 membres ont fait une journée de grève illégale.

Le Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Québec, affilié à la FIIQ, devra pour sa part se priver de \$100,000 par mois parce que les employeurs ne retiennent plus les cotisations syndicales. « Un geste qui équivaut à l'abolition de l'organisation syndicale et qui élimine les moyens de défendre la convention collective de nos 7,500 membres », estime la présidente Lise McKinley.

L'Alliance des infirmières et infirmiers de Montréal, également affiliée à la FIIQ, vit aussi dramatiquement l'application de la loi 160 puisque plus de 40 % de ses 8,000 membres ne cotisent plus depuis le 10 septembre. « Si tous les établissements de santé décident de ne plus retenir la cotisation syndicale, nous devons compter sur la bonne volonté des infirmières pour qu'elles versent personnellement leur contribution », d'expliquer au SOLEIL la présidente de l'Alliance, Mme Denise Manzo.

C'est sans doute la jeune Fédération des infirmières et infirmiers du Québec qui vivra le plus péniblement la non-retenue des cotisations syndicales par l'employeur. La porte-parole Lucille Auger ne cache pas que les autres organisations ont les reins plus solides et que la situation financière de la FIIQ pourrait devenir problématique si des solutions de rechange ne sont pas trouvées. Quelles sont les pistes offertes aux syndicats ? Les porte-parole syndicaux, tant ceux de la FIIQ, de la CSN que de la CEQ refusent de les dévoiler, de crainte de diminuer les chances de succès.

Certains syndicats tenteraient toutefois de convaincre chacun de leurs membres de signer une lettre afin d'autoriser leur employeur à effectuer une retenue sur le salaire, comme le prévoit l'article 49 de la loi sur les normes du travail.



MAZDA REDÉFINIT LE TRADITIONNEL HATCHBACK.

VOICI LA
323 1990 DE MAZDA

Les voitures hatchback sont reconnues pour leur polyvalence et leur commodité. Des qualités admirables, mais pas très excitantes. Mazda vous présente sa toute nouvelle 323. Entièrement redessinée et repensée, elle donne aux voitures hatchback de nouvelles perspectives : plus d'espace intérieur et plus de performance. Vous avez le choix de deux moteurs, dont un fougueux 103 ch 1,8 litres sur les modèles LX.

Le hayon arrière s'ouvre grand et le rebord est bas, facilitant le chargement de gros articles. Le siège arrière se rabat, ce qui permet de transporter encore plus de marchandise. L'espace pour les passagers? Des sièges baquets confortables à l'avant et amplement d'espace pour 3 personnes à l'arrière.

Ajoutez à ceci un prix calculé pour faire plaisir plus la meilleure garantie de l'industrie... et vous obtenez le classique des années 90. Faites l'essai de la toute nouvelle 323 hatchback de Mazda.

LA QUALITÉ MAZDA S'APPUIE SUR LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE.



mazda

Québec
Chatel Automobiles Ltée
1350 Bouvier
628-6336

Matane
Garage Marcel Villeneuve Inc.
1780 ouest, rue du Phare
562-0245

Ste-Foy
Jacques Girard Automobiles Inc.
656 rue Graham Bell
687-0753

Pintendre
A. Lachance Automobile Inc.
529 Route Kennedy
837-8897

Thetford Mines
Centre de L'Auto Amiante Inc.
410 sud, boul. Smith
338-4694

St. Georges de Beauce
Automobiles Sittelle
15300 boul. Lacroix
228-4815

Québec
Rendez-Vous Mazda
1615 boul. Henri Bourassa
529-8551

Rimouski
Automobiles R.P. Inc.
455 boul. Ste-Anne
Pointe au Père
724-7888

Plessisville
Maurice Côté
Automobiles Inc.
637 rue St-Louis
362-7324

Ste-Patrice de Beauvillage
Automobiles M. Blais
462 rue Principale
596-2322

Rivière du Loup
Voyer Automobile Inc.
160 Fraser
862-3263

Grande Rivière
Lloyd Sutton Auto
89 Grande Allée
385-2279

Baie Comeau
Mazda Cote-Nord
291 boul. La salle
296-0202

Montmagny
Montmagny Mazda
201 blvd. Tache ouest
248-0014

Les « bébés bonus » ont peu d'impact sur la natalité au Québec

Les présidents de trois conseils consultatifs du gouvernement considèrent que les « bébés bonus » de \$500 à \$3,000 mis en place par le ministre des Finances, il y a 18 mois, n'ont pas joué un grand rôle dans l'augmentation du nombre de naissances, cette année, au Québec.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

On estime que 5,000 enfants de plus verront le jour au Québec en 1989, mais les mères qui accou-

chent cette année sont plus âgées, signale la présidente du Conseil des affaires sociales, Mme Madeleine Blanchet.

Selon Mme Blanchet, même si l'expérience démontre que toute mesure a un effet, on peut penser que plusieurs de ces naissances

surviennent cette année parce qu'elles ont été retardées à cause de l'insécurité économique engendrée par la récession du début des années 1980.

L'âge moyen des mères québécoises dépasse maintenant 28 ans alors qu'il n'est que de 25 ans en France, note aussi Mme Blanchet.

Selon elle, la première condition à remplir pour qu'un couple envisage d'avoir un enfant, c'est

l'emploi. Viennent ensuite, dans l'ordre, la possibilité de concilier l'emploi et les responsabilités parentales, les mesures d'assurance-maternité disponibles au moment de l'accouchement et, en dernier lieu, le soutien économique de l'État.

Pour sa part, la présidente du Conseil de la jeunesse, Mme Brigitte Lepage, affirme que c'est bien beau, les primes à la naissance, mais qu'il faut vérifier auprès des jeunes si des garderies ne répondraient pas davantage à leurs besoins ou encore si, avant tout, ce n'est pas l'attitude de la société face aux enfants qui décourage davantage les jeunes couples d'avoir des enfants.

Les jeunes veulent des enfants lorsqu'ils sont au début de la vingtaine et revoient leurs désirs à la baisse par la suite, souligne Mme Lepage.

Quant au président du nouveau Conseil de la famille, M. Bernard Fortin, il insiste sur l'importance de valoriser le rôle de parent. Dans cette optique, dit-il, les « bébés bonus » ne sont pas suffisants, n'ont pas nécessairement l'effet recherché.

Jeunes parents

Les présidents des trois conseils rencontraient la presse, hier, pour annoncer la tenue, samedi, d'un forum dont le thème est « Être jeunes et parents ».

Ce forum est tenu dans le cadre de la semaine de la famille. Il aura lieu à Montréal, est organisé par le Conseil permanent de la jeunesse en collaboration avec les deux autres conseils.

Même si Mme Blanchet reconnaît que bien des colloques et bien des études ont précédé cette nouvelle initiative, il a souvent été difficile d'amener les jeunes à parti-

ciper à la discussion, et en particulier ceux qui n'ont encore eu aucun enfant.

Quant à la meilleure politique que le gouvernement puisse adopter, Mme Blanchet souligne qu'on a déjà eu l'occasion d'entendre des avis contradictoires à ce sujet.

Les présidents des conseils déplorent que la question familiale n'ait pas été vraiment discutée au cours de la campagne électorale où l'on a plus souvent fait le lien entre le problème du déclin démographique et la solution par l'immigration.

Le président du Conseil de la famille, M. Fortin, signale par exemple que c'est une décision politique qui a fait en sorte que le plan d'action du gouvernement, « Familles en tête », a été publié en fin de campagne, en même temps que le PLQ dévoilait ses promesses à l'égard des familles.

Le Parti vert espère avoir 10,000 membres d'ici un an

MONTREAL — Encouragé par les résultats des élections générales du 25 septembre et par les résultats d'un sondage qui démontrent qu'un Canadien sur cinq est disposé à voter pour un parti écologiste, le chef du Parti vert du Québec, Jean Ouimet, s'est dit confiant hier en conférence de presse de voir le nombre de membres de son parti passer à quelque 10,000 adhérents d'ici à un an.

par CLAUDE DAIGNEAULT
de la Presse canadienne

Il évalue à 30,000 le nombre de nouveaux membres d'ici aux prochaines élections, ce qui lui permettrait de financer le parti avec \$100,000 cette année et \$500,000 dans quatre ans.

Ce résultat s'obtiendra selon lui dans la foulée de l'action collective que le groupement politique entend entreprendre sous peu, soit cinq colloques thématiques portant sur cinq aspects d'un projet de société susceptible d'attirer l'adhésion d'un grand nombre de gens et portant sur l'écologie, la société, l'économie, l'information et la politique.

Pour sa part, le chef du parti entreprendra cet automne une tournée des cégeps et des universités de la région montréalaise pour expliquer le projet de société du parti, tournée qui se poursuivra dans les autres centres de la province à partir de janvier.

« Nous voulons rejoindre les gens qui sont conscients de la nécessité d'un virage », a affirmé M. Ouimet qui estime par ailleurs fait qu'« on ne fera pas ce virage sans déranger personne ».

L'action du Parti vert aura pour objectif d'amasser des fonds et d'asseoir de façon stable son organisation en implantant des associations de circonscriptions, en tenant des soirées-soupers bénéfiques avec la collaboration de

vedettes intéressées du monde du spectacle, en distribuant un journal et en mettant sur pied une banque d'information accessible par télématique.

Meilleurs résultats

Satisfait du résultat du vote lors du dernier scrutin (dans les

Le Parti citron lorgne le champ municipal

MONTREAL — Satisfait de sa performance électorale, le chef du Parti citron Denis Patenaude caresse le rêve de faire un jour une percée sur la scène municipale.

Pour le moment, l'action municipale n'est qu'un projet. « Mais ça mijote. Et il risque d'y avoir une surprise », indiquait en entrevue avec la Presse canadienne le chef du Parti citron, M. Denis Patenaude.

Ce parti, qui se donnait comme but de démontrer le ridicule de la politique, tout comme le Parti rhinocéros au fédéral, a récolté 7,850 voix le soir du 25 septembre.

Pas si mal, commente son chef, puisque le Parti citron n'avait que 11 candidats dans tout le Québec.

À ses yeux, son objectif a été atteint. Avec 7,850 voix, « on a notre raison d'être ». « On a fait sortir le vote de gens qui ne seraient pas allés voter, autrement. »

Voter Citron, c'était un peu un vote de protestation, admet-il,

mais « un vote de protestation positif » plutôt qu'un vote de protestation perdu. Parmi les promesses les plus abracadabrantes du Parti citron: interdire les pannes d'électricité au Québec; abolir les parcomètres pour éviter les risques de collision avec les aveugles qui « prennent une marche »; autoriser les virages aux feux rouges mais seulement lors des jours avec chiffres impairs; rendre toutes les affiches bilingues, en russe et hollandais — « si personne ne se comprend, on va finir par se parler » —; puis transférer la capitale provinciale de Québec à Alcôve, le siège social du Parti citron, sis à quelques kilomètres de Hull.

Le slogan du parti, d'ailleurs, ne permettait pas de douter de son sérieux. « J vote citron; c'est sûr. »

AVIS PUBLIC

OUVERT AU GRAND PUBLIC

VENTE D'AMEUBLEMENTS ET DE MATELAS



CHOISISSEZ PARMICES
AMEUBLEMENTS
3 PIÈCES
DIVAN FAUTEUIL
CAUSEUSE

\$358



DECIDEZ-VOUS DES MAINTENANT
ACHETEZ DES MAINTENANT
ECONOMISEZ DES MAINTENANT

\$388

AUSSI DISPONIBLES QUANTITÉS LIMITÉES

Éléments modulaires

ET PLUSIEURS
AMEUBLEMENTS
DE SALON, DE
SALLE DE JEUX,
DANS DES STYLES
MODERNES ET
TRADITIONNELS.
A PARTIR DE

268\$

Mise de côté gratuite



\$388

Comprend deux modules de coin, deux fauteuils sans bras et un Ottoman

TABLES À
CAFÉ ET
TABLES
DE COIN

A PARTIR
DE 66\$

ch.

VENDES AVEC
AMEUBLEMENTS

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER

VOTRE CHOIX

4 PIÈCES **498\$** 4 PIÈCES

FAITES VITE! LES QUANTITÉS SONT LIMITÉES!

QUELLE SORTE DE VERRE DE CONTACT CHOISIR?



Les verres de contact (lentilles cornéennes) moins chers sont-ils de qualité inférieure? Les lentilles dotées d'une protection contre les rayons ultra violets sont-elles efficaces? Devriez-vous porter des lentilles dures ou molles? Semi-rigides ou à port prolongé? A doubles foyers ou monovision? Quelle est la meilleure lentille pour corriger l'astigmatisme? Quel est le mode d'utilisation des verres de contact jetables... et combien coûtent-ils?

Nous avons la réponse à toutes vos questions. Consultez-nous sans aucune obligation, c'est gratuit. Vous serez bien informé et pourrez prendre la meilleure décision... pour le confort de vos yeux.

Téléphonez-nous pour une consultation gratuite sur les verres de contact.

OPTICIEN
Jacques
Langlois

LIMOULOU — 455, 3^e Avenue 523-6690
MAIL CENTRE-VILLE — 480, boul. Saint-Joseph Est 529-9351
L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC — 11, Côte du Palais, Québec 691-5086
SAINTÉ-FOY — 1113, rue de l'Église 659-3616

NEUFS POUR UN BON MAINTIEN

VENDUS EN ENSEMBLE

MISE DE CÔTE GRATUITE	TÊTES DE LIT EN LAITON TOUTES LES GRANDEURS	38\$	68\$	98\$
BASES DE LIT	68\$	SIMPLE 385 ch. pc DOUBLE 435 ch. pc GRAND 585 ch. pc TRES GRAND 585 ch. pc	SIMPLE 665 ch. pc DOUBLE 785 ch. pc GRAND 985 ch. pc TRES GRAND 985 ch. pc	SIMPLE 985 ch. pc DOUBLE 1185 ch. pc GRAND 1435 ch. pc TRES GRAND 1435 ch. pc
DOUBLE 29,99\$ GRAND 34,99\$ TRES GRAND 39,99\$		58\$	78\$	108\$
		SIMPLE 585 ch. pc DOUBLE 685 ch. pc GRAND 785 ch. pc TRES GRAND 785 ch. pc	SIMPLE 785 ch. pc DOUBLE 1245 ch. pc GRAND 1145 ch. pc TRES GRAND 1145 ch. pc	SIMPLE 1085 ch. pc DOUBLE 1285 ch. pc GRAND 1495 ch. pc TRES GRAND 1565 ch. pc
		MAINTIEN PLUS FERME Garantie limitée de 5 ans	MAINTIEN-PROFIL-TRES FERME Garantie limitée de 5 ans	MEDICO-PEDIC-ULTRA FERME Garantie limitée de 15 ans
		MAINTIEN-CLASSIQUE-EXTRA FERME Garantie limitée de 5 ans	IMPERIAL SUPER FERME Garantie limitée de 10 ans	POSTURALE SPECIAL ANNIVERSAIRE SUPER FERME DELUXE

SOCIÉTÉ D'ENTREPOSAGE NATIONWIDE DE QUÉBEC INC.

"NATIONWIDE WAREHOUSE & STORAGE DE QUÉBEC, INC."

2381, rue Watt
Sainte-Foy
(418) 650-2603

HEURES D'OUVERTURE: Lun-mar: 10h à 18h; Jeu-ven: 10h à 21h; Sam: 10h à 17h.

ACHATS: COMPTANT, CHEQUE, MC, VISA

LA PLAGE QU'ON COURT!

GAGNEZ LA TOUTE NOUVELLE STANZA GXE 1990 DE NISSAN D'UNE VALEUR DE 22 500 \$

OU L'UN DES 5 VOYAGES DOUBLES AU SUPER CLUB DE 3 560\$

ou l'un des 25 prix de 98\$ en argent.



UNE COLLABORATION

CHOI 98 FM **NISSAN** **VOGUE TOURS** **JAMAICA JAMAICA THE HOTEL**

LE SOLEIL

EN TOUT 45 865\$ EN PRIX À GAGNER!

Pensez-y une voiture Nissan toute neuve, toute à vous! Balade • Liberté • Nouveaux horizons!

Ou bien, une semaine les pieds dans le sable chaud de la Jamaïque, et dans un Super Club en plus! Plage • Jeux • Détente • Soleils • Night Life... Tout y sera!

Le voyage s'effectuera du 26 novembre 89 au 3 décembre 89.

ÉCOUTEZ CHOI-FM, synthonisez le 98.1 FM pour tout savoir.

Notez le mot de passe sur ce coupon et envoyez-le d'ici le 16 octobre 89, minuit, à CHOI-98FM.

Tout litige quant à la conduite et/ou l'attribution d'un prix de ce concours peut être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui y collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'eux. Règlements disponibles à CHOI-FM et au Soleil.

LA PLAGE QU'ON COURT!

LA PLAGE QU'ON COURT!
CHOI-FM
C.P. 8080
Ste-Foy, Qc G1V 4S5
(un coupon par enveloppe)

Nom: _____
Adresse: _____
Code postal: _____
Mot de passe: _____

ACHATS: COMPTANT, CHEQUE, MC, VISA

Le Canada s'apprête à adhérer à l'OEA (2)

Clark compte sur les francophones pour le rapprochement

OTTAWA — Le Canada donne maintenant la priorité à un rapprochement avec les États de l'Amérique latine, une région délaissée et pourtant la quatrième en importance au plan commercial.

par MICHEL VASTEL
Edméda

Joe Clark a déclaré hier à Édimédia qu'un « élément très important (de cette révision de la politique

étrangère canadienne), ce sont les contacts naturels et importants entre les francophones du Canada et l'Amérique latine ».

Le premier ministre participera d'ici la fin du mois, au Costa Rica, à un sommet de l'Organisation

des États américains. Et c'est un secret de plus en plus mal gardé à Ottawa que le Canada demandera alors officiellement sa « carte de membre » de l'OEA.

Cela fait des années que les diplomates canadiens familiers avec la région le réclament : les échanges commerciaux entre le Canada et l'Amérique latine (Mexique, Amériques centrale et

du Sud) dépassaient \$6 milliards en 1988 et \$7,4 milliards en incluant les pays des Caraïbes, qui font également partie de l'OEA.

En grande partie à cause de la « French connection » évoquée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le taux de pénétration des entreprises canadiennes en Amérique latine est plus important que dans le reste

du monde : la part du Canada dans les marchés de la région varie de 2,7 à 3 %, alors qu'elle n'est que de 1,5 % en moyenne dans les autres pays du monde à l'exception des États-Unis.

Joe Clark a reconnu lui-même hier que la région a été un peu négligée depuis quelques années : « Il y a déjà eu des liens commerciaux vigoureux dans le passé et, en dépit d'une certaine détérioration, il y a mieux à faire ». Le ministre fédéral souhaite qu'on fasse une meilleure utilisation des « atouts naturels » du Canada et il semble donc y avoir une niche toute trouvée pour les entreprises québécoises.

Les exportations canadiennes vers l'Amérique latine ont déjà atteint \$3,4 milliards en 1980. Mais la crise financière qui a frappé les grands États de la région comme le Brésil, le Venezuela ou le Mexique a réduit leurs importations. Le Canada, qui leur vend surtout des denrées de base comme le blé, la potasse ou le soufre, et de l'équipement forestier et hydro-électrique, ne s'en est malgré tout pas mal tiré puisque ses exportations ont remonté à \$2,6 milliards l'an dernier.

Mais Joe Clark ne voit pas seulement que des intérêts commerciaux à un rapprochement avec l'Amérique latine : « Les longues négociations sur le traité de libre-échange avec les Américains ont créé, pour le Canada, l'image d'un pays indépendant, qui sait ce qu'il



M. Joe Clark

veut et qui négocie avec fermeté », prétend le ministre.

De plus, les États latino-américains ont apprécié le rôle de médiateur joué par le Canada en Amérique centrale, et le développement des démocraties dans la région rend une adhésion à l'OEA politiquement plus acceptable.

Sans préjuger de la décision du cabinet fédéral, dans quelques jours, Joe Clark insiste cependant pour préciser qu'une adhésion éventuelle du Canada à l'Organisation des États américains « ne représentera pas un changement profond, ni de notre politique étrangère, ni de l'OEA elle-même ».

On s'attend cependant à ce que la présence du Canada à ce nouveau forum international l'oblige à prendre des positions plus claires sur certains conflits, peut-être même à devoir choisir entre certains pays et les États-Unis. « Il faudra voter à l'OEA, donc définir des politiques », souligne un diplomate canadien. Simple observateur dans le passé, le Canada pouvait s'abstenir de prendre des positions trop tranchées dans des crises comme la guerre des Malouines, l'invasion de la Grenade, ou l'aide américaine aux contras.

Des responsables de l'aide au Tiers-Monde souhaitent qu'Ottawa ne coupe pas les vivres

Des centaines d'organisations non gouvernementales vouées au développement international ont entrepris hier une vaste campagne à travers tout le Canada afin d'empêcher toute réduction des fonds alloués à l'aide au développement dans le prochain budget fédéral. La campagne a été lancée dimanche, à l'occasion du deuxième anniversaire de la Journée du développement.

Cette mobilisation est menée conjointement par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Les groupes membres de ces deux associations multiplieront les démarches auprès des ministres et députés fédéraux pour que l'aide canadienne reprenne sa croissance dès le prochain budget.

Le directeur général de l'AQOCI, M. Jacques Champagne, rap-

pelle que l'aide canadienne au Tiers-Monde (\$2,7 milliards, cette année) a été réduite de \$360 millions en comparaison à 1988 et de \$1,8 milliard pour les cinq prochaines années. « À lui seul, le budget de l'aide (2,8 % des dépenses gouvernementales) a dû porter 23 % des réductions réalisées par le ministre des Finances, Michael Wilson, dans sa lutte au déficit budgétaire. »

Des besoins criants

« Pourtant, ajoute le directeur de l'AQOCI, jamais les besoins du

Tiers-Monde n'ont été aussi criants. Jamais la pauvreté et la détérioration de l'environnement dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine n'auront eu autant d'effets sur l'environnement et sur l'économie de notre propre pays. »

M. Champagne souligne que la déforestation tropicale et la désertification résultent en partie de la pauvreté du Tiers-Monde, « encore que plusieurs entreprises agricoles ou industrielles originant des pays riches y aient aussi leur responsabilité ».

En outre, accablés par une crise économique permanente, les pays du Sud ne peuvent acheter les produits canadiens. « 130,000 emplois ont été ainsi perdus au cours de la dernière décennie, au

Canada », révèle le directeur de l'AQOCI.

« Nous devons accroître l'aide au Tiers-Monde, affirme M. Champagne, non seulement par générosité et par solidarité avec les trois quarts de l'humanité... Il y va aussi de notre intérêt bien compris et de l'avenir de la planète. »

À Québec même, sept organismes participent à cette campagne de recherche d'appui auprès de la population et de sensibilisation des députés régionaux. Il s'agit de Carrefour Tiers-Monde, du Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI), du Centre de ressources universitaires en développement international (CRUDI), du groupe Le Cinquième Monde, de Développement et Paix, de Jeunesse du Monde et du Plan Nagua.

Tout bien pesé...

choisissez les nouvelles Obligations d'épargne du Canada!

Soyez prêts à faire un placement bien équilibré. À compter du jeudi 19 octobre jusqu'au mercredi 1^{er} novembre inclusivement, procurez-vous des nouvelles Obligations d'épargne du Canada. Veuillez prendre note que le mercredi 1^{er} novembre sera la dernière journée durant laquelle vous pourrez acheter vos obligations à leur valeur nominale.

En outre, pour tout achat d'obligations effectué au cours de cette période, le paiement pourra être daté du 1^{er} novembre, jour où les nouvelles obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

Choisissez entre deux types d'obligations

Vous pouvez choisir entre l'obligation à intérêt régulier et l'obligation à intérêt composé. Si, d'une part, vous optez pour l'obligation à intérêt régulier, l'intérêt vous sera envoyé par chèque le 1^{er} novembre de chaque année ou encore, il sera versé directement à votre compte de chèques ou d'épargne.

D'autre part, l'obligation à intérêt composé rapporte de l'intérêt simple durant la première année et, dès le troisième mois, l'intérêt est réinvesti automatiquement et s'accumule jusqu'à l'encaissement ou l'échéance. Elles sont offertes en coupures d'aussi peu que 100 \$ dans le cas des obligations à intérêt composé et de 300 \$ dans celui des obligations à intérêt régulier.

Où les acheter?

Les Obligations d'épargne du Canada sont en vente au comptant dans toutes les institutions financières autorisées : banques, caisses populaires, sociétés de fiducie et maisons de courtage.



Les Obligations d'épargne du Canada : le juste équilibre

Année après année, elles sont à la fois :

- sûres, parce qu'elles sont garanties par le gouvernement du Canada ;
- profitables, car elles offrent des taux d'intérêt concurrentiels qui sont rajustés chaque année aux taux du marché ;
- encaissables en tout temps, car vous pouvez les encaisser n'importe quand, selon vos besoins.

Le taux d'intérêt sera annoncé à la mi-octobre

Le taux d'intérêt de la nouvelle émission et des émissions en cours, ainsi que la limite d'achat fixée pour cette année, seront annoncés à la mi-octobre dans les médias et dans toutes les institutions financières autorisées. N'hésitez pas à en prendre connaissance!

Achetez les vôtres dès le 19 octobre!

Cette année encore, des millions de Canadiens choisiront les Obligations d'épargne du Canada. Aussi, évitez la cohue des derniers jours de vente et achetez les vôtres dès le 19 octobre!

Veuillez prendre note que le ministre des Finances peut, à sa discrétion, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps.



Les Obligations d'épargne du Canada

Le juste équilibre

Canada

CONSEIL DE BANDE DE LA NATION HURONNE WENDAT

RÉHABILITATION DES ÉMISSAIRES D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL

APPEL D'OFFRES

Le Conseil de Bande de la Nation Huronne Wendat demande des soumissions pour des travaux de réhabilitation des émissaires d'égouts domestique et pluvial (environ 480 mètres linéaires) et de voirie (environ 150 mètres linéaires).

Les documents de soumissions relatifs à ces travaux peuvent être obtenus au bureau de SAUGER Groupe Conseil Inc., 6499, boul. des Gradins, Québec (Québec) G2J 1B1, à compter du 3 octobre 1989 moyennant un dépôt de cinquante dollars (50 \$), non remboursable, fait au nom de SAUGER Groupe Conseil Inc.

Pour être considérée, toute soumission devra :

- 1) être conforme aux plans et devis et documents de soumission et être présentée sur les formules officielles du projet M 1-988;
- 2) être accompagnée d'un chèque visé pour un montant d'au moins 10% du prix de soumission et fait à l'ordre du Conseil de Bande de la Nation Huronne Wendat ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur du Conseil de Bande de la Nation Huronne Wendat par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire et autres garanties exigées;
- 3) être remise avant 15h00, le mardi 17 octobre 1989 au bureau du Conseil de Bande de la Nation Huronne Wendat, 145, Chef Aimé-Romain, Village-des-Hurons Québec G0A 4Y0.

Les soumissions seront ouvertes le même jour après 15h00.

Le Conseil de Bande de la Nation Huronne Wendat ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Jean-Paul Gros-Louis, gérant
Conseil de Bande de la
Nation Huronne Wendat

FOYER D'YOUVILLE

Montmagny
RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

APPEL D'OFFRES

PROPRIÉTAIRE:
Foyer d'Youville
168, rue St-Joseph
MONTMAGNY (Québec)
G5V 1H8

ARCHITECTE:
Emilien Vachon, architecte
264, rue Notre-Dame Nord
THETFORD-MINES (Québec)
G6G 2S4

Le Foyer d'Youville, propriétaire, demande des soumissions pour le projet de réfection des aménagements extérieurs à Montmagny.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte situé à Theford-Mines, contre un chèque visé non remboursable de vingt-cinq (25 \$) versé au propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de cinq mille dollars (5 000 \$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$).

Les soumissions seront reçues sur le formulaire préparé à cette fin et remises (1 original et 2 copies) dans une enveloppe cachetée portant la mention: «SOUSSION PROJET — AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS» et adressées à Foyer d'Youville, 168, rue St-Joseph, Montmagny, G5V 1H8.

Les soumissions seront reçues à l'adresse ci-haut mentionnée jusqu'à 15 heures, heure en vigueur localement, le 17 du mois d'octobre 1989, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les constructions d'immeubles des établissements, des conseils régionaux et de la Corporation d'hébergement du Québec (C.T. 148183).

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

JEAN-PAUL LACROIX
Directeur général

EN VENTE DU
19 OCT. au 1^{er} NOV.

Une nouvelle coalition se mobilise contre l'adoption d'une loi sur l'avortement

OTTAWA — Les groupes pro-choix se mobilisent contre l'éventuelle adoption d'une loi nationale pour réglementer l'avortement.

par HUGUETTE YOUNG
de la Presse canadienne

C'est la mission que s'est donnée une nouvelle coalition formée d'une trentaine de groupes pro-choix, sous la direction du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, au moment même où le ministre de la Justice Doug Lewis précisait, en fin de semaine, son intention de légiférer en cette matière, d'ici au congé de Noël.

« Les femmes qui doivent prendre la décision difficile de mettre un terme à leur grossesse ne sont pas des criminelles, a déclaré Mme Judy Rebick, porte-parole du Comité canadien d'action. L'avortement est une question de santé. L'avortement ne doit pas être réglementé par le Code pénal. »

Tour à tour, les membres de la coalition, dont le Congrès du travail du Canada, l'Association canadienne pour le droit à l'avortement, le Nouveau Parti démocratique et l'Association canadienne des libertés civiles ont indiqué que personne ne voulait de cette loi, quelle qu'en soit sa portée.

« Le gouvernement cède aux

pressions des députés d'arrière-banc néo-conservateurs. Il n'est pas à l'écoute de la population », a indiqué Mme Nancy Rich, vice-présidente du Congrès du travail du Canada.

La coalition nationale estime qu'il n'est pas nécessaire de combler le vide juridique créé par la décision de la Cour suprême du Canada, en janvier 1988.

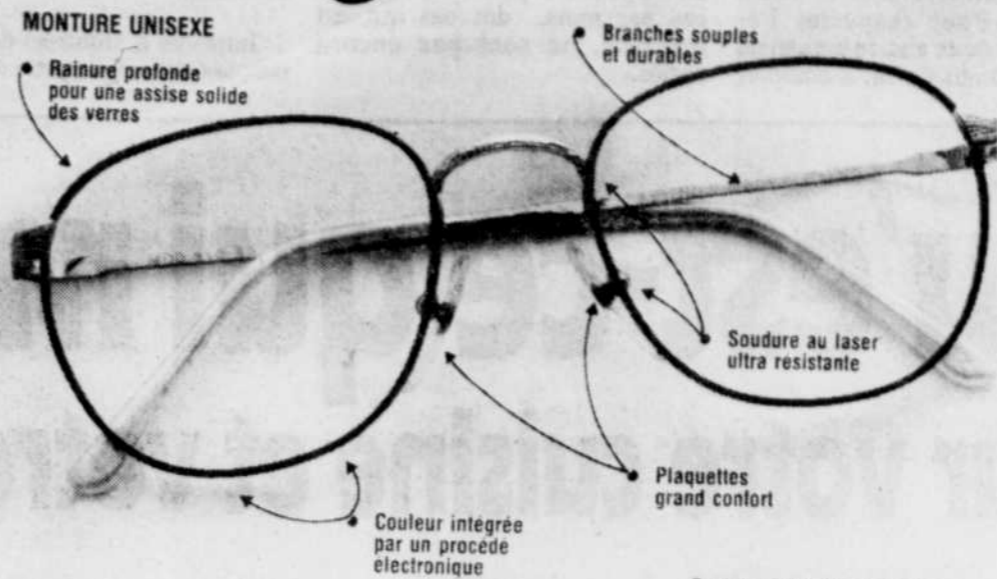
À la Chambre des Communes, l'avortement a suscité un débat acrimonieux mais cette question n'a jamais su rallier la majorité des voix.

La coalition exhorte le gouvernement fédéral à revenir sur sa décision de légiférer en matière d'avortement et à réglementer cette question en vertu de la Loi canadienne sur la santé, pour ainsi garantir « l'accessibilité et la qualité des services ».

Le ministre de la Justice Doug Lewis a laissé entendre que le projet de loi sur l'avortement, interdisant vraisemblablement l'avortement à un stade avancé de la grossesse, représentait une solution de compromis.

Or, les membres de la coalition restent sceptiques.

DU JAMAIS VU !



OPTICIEN
Jacques Langlois

LIMOILOU — 455, 3^e Avenue
L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC
SAINTÉ-FOY — 1113, rte de l'Église
MAIL CENTRE-VILLE —
460, St-Joseph Est (Édifice Holiday Inn)

Une magnifique monture unisexe 810 de "Kelendji" disponible en huit couleurs mode. Du jamais vu à Québec! Pouvoir s'offrir une monture italienne vraiment "in" pour

SEULEMENT
44.95 \$

PRIX RÉGULIER 125\$

Cette offre est valide jusqu'au 1^{er} novembre 1989. Aucun autre rabais ou bon d'achat ne peut être ajouté à cette offre. Prix spécial accordé seulement à l'achat de verres optalmologiques.

Nous honorons également les spéciaux offerts par nos concurrents.

Optométriste sur place pour examen de la vue.

Munro est accusé d'avoir conduit en état d'ébriété

HAMILTON (PC) — L'ex-ministre libéral fédéral John Munro a été accusé de conduite en état d'ébriété et de refus de subir un alcootest à la suite d'un accident survenu au cours du week-end.

Aux environs de trois heures du matin, la camionnette que conduisait M. Munro a quitté la route dans un virage, a indiqué la police régionale de Hamilton-Wentworth. La camionnette a subi d'importants dommages mais personne n'a été blessé et aucun autre véhicule n'a été impliqué dans l'accident.

C'est un policier en patrouille qui a aperçu le véhicule, dont le conducteur et seul occupant a été conduit au poste de police, où il a refusé de se prêter au test de mesure du taux d'alcool dans le sang.

M. Munro n'a fait aucun commentaire. Son avocat, Geoffrey Read, a indiqué que M. Munro avait été libéré samedi, et qu'il comparaitrait en cour le 19 octobre.

M. Munro, qui est âgé de 58 ans, a représenté la circonscription fédérale de Hamilton East pendant 22 ans, et pendant cette période, il a passé 18 ans au cabinet, où il a détenu les portefeuilles de la Santé et du Bien-Être, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Affaires indiennes et du Développement du nord.

Q.: QU'AVONS-NOUS APPRIS TOUT EN GAGNANT 4 CHAMPIONNATS DU MONDE D'AFFILÉE DES CONSTRUCTEURS DE FORMULE 1?

R.:



Les ingénieurs chargés de notre programme de courses Formule 1 ont conçu le groupe motopropulseur de l'Acura Integra 1990. En 1989, les ingénieurs de cette équipe ont aidé les Honda/McLaren à gagner le quatrième Championnat du monde d'affilée des constructeurs de Formule 1.

Sous le capot d'une Integra, on retrouve un moteur 1,8 litre, 16 soupapes, deux arbres à cames en tête avec injection programmée de carburant, prêt à réagir promptement au toucher de la pédale d'accélération.

Mettez les gaz et le vrombissement d'un moteur Honda conçu pour la Formule 1 vous vient à l'esprit. Vous découvrirez aussi les avantages de notre système de suspension à double fourchette inspiré par la course et gage d'une maniabilité supérieure et d'une conduite stimulante.

Choisissez une Integra et vous comprendrez pourquoi Acura est, depuis trois ans, au premier rang du sondage de satisfaction du client de J.D. Power and Associates*.

Le fait est que cette voiture est conçue par des

ingénieurs qui ne comprennent pas le concept de la deuxième place car ils sont généralement en première place.

Pour de plus amples renseignements sur la garantie Acura de 5 ans/100 000 km,** les noms des concessionnaires et le Plan AcuraBail*** téléphonez sans frais au 1-800-263-2828.

ACURA
Les voitures construites de main de maître.
Votre vie tient à votre ceinture.

Le prix de l'Integra 1990 est à partir de moins de 16.000 \$. Ce prix ne comprend pas l'immatriculation, ni les frais de transport et les taxes (s'il y a lieu). Le concessionnaire peut vendre moins cher. *Sondages 1987, 1988 et 1989 de l'Index de satisfaction du client d'une voiture neuve de J.D. Power and Associates sur la qualité du produit et le service du concessionnaire aux États-Unis. **Selon le cas échéant le premier. Détails chez le concessionnaire. ***Un service Acura authentique offert par Honda Canada Finance Inc.



ACURA OPTIMA
4901 Boulevard des Galeries, Québec Tél.: 622-8180

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 21 octobre 1987 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de SYSTEMES INFORMATIQUES DOMINO INC. ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 20 novembre 1987 au bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Québec sous le numéro 1259770.
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
PAR: Richard Desgagné
Directeur

AVIS TRANSFERT GÉNÉRAL DE CRÉANCES
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571d. du Code civil du Bas-Canada, que Distribution Anaclet Inc., dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire de Rimouski, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Caisse populaire de Sainte-Odile-sur-Rimouski à titre de garantie, par acte daté du 7^e jour du mois d'août 1987 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski le 12^e jour du mois d'août 1987 sous le numéro 270491. Daté à Rimouski, ce 28^e jour du mois de septembre 1989.
La Caisse populaire de Sainte-Odile-sur-Rimouski
310, Montée Sainte-Odile, Rimouski, QC G5L 6M3
NOTICE GENERAL TRANSFER OF DEBTS
Pursuant to the provisions of Article 1571d. of the Civil Code of Lower Canada, notice is hereby given that Distribution Anaclet Inc., whose principal place of business in the Province of Quebec is in the Judicial District of Rimouski, has transferred to the Caisse populaire de Sainte-Odile-sur-Rimouski as security, all debts and book accounts present or future. Such transfer was made on the 7th day of August 1987 and has been registered in the Office of the Registry Division of Rimouski on the 12th day of August 1987 under No 270491.
Dated at Rimouski, this 28th day of September 1989.
La Caisse populaire de Sainte-Odile-sur-Rimouski
310, Montée Sainte-Odile, Rimouski, QC G5L 6M3

Réfugiés : Ottawa est confiant d'éliminer le retard en 2 ans

À Immigration Canada, les directeurs canadien et québécois du programme de Suppression de l'arriéré des revendicateurs du statut de réfugié (SAR) restent optimistes. Ils maintiennent qu'ils parviendront, « en deux ans... ou presque », à supprimer l'arriéré de 85,000 revendicateurs accumulés entre 1986 et 1989. C'est que, affirment en chœur MM. Brian Dougall et Louis Grenier, nous atteindrons notre rythme de croisière en décembre.

par PIERRE BOULET
LE SOLEIL

Si l'on s'en réfère aux chiffres

cités par M. Dougall, ce rythme de croisière s'avérera pour le moins exigeant. Pour respecter l'échéance de deux ans, le bureau de SAR à Toronto devra, à compter

de décembre, régler mensuellement les cas de 800 revendicateurs du statut de réfugié. Celui de Mississauga devra en passer 600 et le bureau de Montréal devra en régler 700 par mois.

Qu'il suffise de dire que depuis son ouverture, début juillet, le bureau de SAR à Montréal a traité en moyenne à peine plus de 350 cas par mois... des cas qui, en majorité, ne sont pas encore réglés.

Un autre son de cloche

Chez les organismes d'appui aux réfugiés, on est beaucoup moins optimiste. Mathilde Marchand, du Centre social d'aide aux immigrants, parie d'un calendrier d'au moins trois ans. C'est qu'elle observe la situation de l'autre côté de la clôture, du côté de ceux qui attendent.

Implanté à Montréal depuis 42 ans, le Centre fait partie des quel-

ques organismes non gouvernementaux ayant reçu le mandat de faire la coordination entre les revendicateurs du statut de réfugié et les agents du programme SAR d'Immigration Canada.

Mme Marchand dispose des statistiques les plus récentes sur le programme de suppression de l'arriéré des revendicateurs. C'est elle qui, à la Table de concertation des réfugiés (un lieu de coordination regroupant une quarantaine

d'organismes), trace ponctuellement le portrait de la situation.

« Immigration Canada a décidé d'y aller cas par cas pour supprimer l'arriéré des 85,000 revendicateurs », commente Mathilde Marchand. « Il aurait souvent été plus facile et plus efficace de procéder par groupes. »

Qu'il suffise de prendre, comme exemple, le cas des 5,000 revendicateurs portugais, installés à Toronto. Ils sont débarqués au Canada en se disant tous des Témoins de Jéhovah persécutés au Portugal. Ils ont de ce fait réclamé le statut de réfugié. Immigration Canada y a vite trouvé l'arnaque d'un agent de voyages portugais de Toronto, qui avait trouvé ce truc lucratif pour accélérer l'entrée au Canada de 5,000 de ses compatriotes, simples aspirants au statut d'immigrant.

Depuis, la communauté portugaise de Toronto a reconnu la supercherie : « Au Portugal, on ne persécute pas les Témoins de Jéhovah. » Néanmoins, le bureau de SAR dans la Ville reine devra traiter un par un le cas de ces 5,000 revendicateurs qui ont déjà admis ne pas être de vrais réfugiés.

Le Canada cache le type d'aide fourni à Bogota

OTTAWA (PC) — Le Canada collabore à la lutte de la Colombie contre les barons de la drogue, a déclaré hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark.

Mais ce ne serait pas utile de dévoiler quel type d'assistance Ottawa fournit au gouvernement du président colombien Virgilio Barco Varga, a-t-il dit aux journalistes, à l'extérieur des Communes.

Une délégation de la Gendarmerie royale du Canada a récemment visité ce pays d'Amérique latine pour discuter du type d'aide que devrait offrir le Canada, a indiqué M. Clark.

« Je ne suis pas sûr que ce genre d'entente profite d'une publicité détaillée, mais je puis dire qu'il y a eu des consultations et que nous fournissons une aide », a-t-il ajouté.

Le secrétaire d'État a précisé que le gouvernement fédéral a également consulté les États-Unis et la Grande-Bretagne pour s'assurer que leurs programmes respectifs d'aide à la Colombie soient complémentaires.

FORAITS SANTÉ

À SAINT-JEAN-PORT-JOLI CENTRE D'ALGOLOGIE

Profitez du Congé de l'Action de Grâce pour vous offrir un séjour de soins santé à l'échelle du mieux-être à.

Spécial 6-7-8-9 octobre: 4 jours, 3 nuits, 3 repas par jour, 9 heures de soins santé et massage — 395\$ par pers./occ. double.

Aussi, forfait santé: 3 jours, 2 nuits, 6 repas, 6 heures de soins santé et massage — 280\$ par pers./occ. double.

Forfait détente: 3 jours, 2 nuits, 6 repas, 95\$ par pers./occ. double.

Pourquoi aller plus loin que l'échelle du mieux-être à... L'AUBERGE PHILIPPE-AUBERT INC. Ouvert à l'année Une heure de Québec

Repas et réservation: (418) 598-3311 ou (418) 598-3579

PARLEZ ANGLAIS AVANT DECEMBRE

Vous parlerez votre nouvelle langue plus vite que vous ne le pensiez, et ceci grâce à notre Méthode renommée mondialement, à nos professeurs qui enseignent leur propre langue, ainsi qu'au support pédagogique Berlitz L'ambiance chez Berlitz est amicale et détendue et les horaires de cours à votre convenance, durant la journée, le soir ou le samedi.

Appelez-nous tout de suite! Renseignez-vous sur notre choix de programmes de cours privés ou de groupes.

— COURS DÉDUCTIBLE D'IMPÔT

BERLITZ
5 PLACE QUEBEC
529-6161

©1989 Centres de Langues Berlitz



Qu'est-ce qui mijote... pour votre cuisine et votre maison!

Gâteau aux fruits idéal pour le jour de l'Action de grâce!



Délicieux gâteau aux fruits de 1,2 kg par Weston à un bas prix incroyable!

5⁷⁷ ch.

Assiette en sus

Ensemble de wok 7 pces en acier inoxydable



29⁹⁵ l'ens.

Comprend wok de 14", étuveur, couvercle, base, 2 ustensiles & paire de baguettes.

Ens. de cuisson 7 pces en acier inoxydable

ECONOMISEZ 5.00

Solde 22⁵⁰ l'ens.

Notre prix 27.50

Ensemble de casseroles à couvercle 1 pte & 3 ptes, 1 fait-tout de 4 ptes & 1 poêle à frire de 9". Fond en cuivre.

Bouilloire sifflante

8⁷⁷ ch.

Bouilloire de 2-1/2 pintes en acier inoxydable avec fond en cuivre.

Théière en porcelaine

3 tasses 3⁴⁵ ch.

4 tasses 4⁴⁵ ch.

6 soucoupes & demi-tasses

ECONOMISEZ PLUS DE 20%

Paquet pour 6 personnes... Notre prix 8.75

Ustensiles de cuisson "Fire King" en 5 grandeurs!

A. Casserole de 1 L à couvercle... Notre prix 6.89 5⁹⁷ ch.

B. Casserole de 1.5 L à couvercle... Notre prix 8.19 7⁹⁷ ch.

C. Tasse à mesurer de 32 oz/1 litre 4⁹⁵ ch.

D. Plat à gâteau de 8 x 8"..... Notre prix 5.65 4⁹⁷ ch.

E. Plat utilitaire de 12 x 7-1/2"..... Notre prix 9.49 7⁹⁷ ch.

Marmite couverte de 9 L

ECONOMISEZ 6.00

Solde 18⁵⁰ ch.

Notre prix 24.50

Marmite en acier émaillé de couleurs assorties.

Tasses en porcelaine

97^c ch.

Tasses à motifs & couleurs assortis pour tous les coins de votre cuisin!

Ustensiles Microware® pour congélateur & four

VOTRE CHOIX 7⁸⁸ ch.

Vaste choix d'ustensiles de cuisson de qualité pour les fours à micro-ondes ou conventionnels pour tous vos besoins culinaires! Résistants au lave-vaisselle.

Ustensiles de cuisson Bakemaster®

VOTRE CHOIX 2⁴⁵ ch.

À l'épreuve du four conventionnel & à micro-ondes, du congélateur & du lave-vaisselle. 4 formes.

Ustensiles Congelez, chauffez & servez®

VOTRE CHOIX 3⁹⁷ ch.

Pour le four à micro-ondes. Grandeurs & formes ass. pour la cuisson ou la conservation!

Planches à découper en polyéthylène

ECONOMISEZ JUSQU'À 25%

10 x 6" Notre prix 3.75 2⁹⁵ ch.

12 x 8" Notre prix 6.75 4⁷⁵ ch.

15-1/2 x 9-1/2" Notre prix 7.95 5⁹⁵ ch.

Fer à repasser de 120V

ECONOMISEZ 5.00

Solde 7⁹⁵ ch.

Notre prix 12.95

Fer à repasser muni d'une poignée pliante pour rangement facile.

Ensemble de 3 supports

VOTRE CHOIX 1⁹⁷ l'ens. de 3

Rangé bien tous vos vêtements! Choix de supports pour pantalons ou jupes.

A. Serviette à vaisselle

A. 99^c ch.

Choix de couleurs & motifs assortis.

B. 3 débarbouillettes

1⁵⁹ l'ens. de 3

Couleurs assorties.

Coupes à brandy pratiques

Petite 1²⁵ ch.

Moyenne 1⁴⁵ ch.

Grande 3⁹⁵ ch.

Verres pour tous vos besoins!

VOTRE CHOIX 59^c ch.

Choix de 4 grandeurs populaires idéal pour la cuisine ou le bar!

Cloche à gâteau avec base de 12"

ECONOMISEZ 7.00

Solde 19⁹⁵ ch.

Notre prix 26.95

Cloche en simili-cristal. Un choix parfait pour garder les fromages aussi!

CENTRE COMMERCIAL PLACE FLEUR DE LYS
552, boul. Hamel
Tél.: 522-7171

CENTRE COMMERCIAL PLACE LAURIER
2730, boul. Laurier
Tél.: 653-9307

Parapluies pour hommes ou femmes

4⁷⁵ ch.

Noir pour hommes ou à motifs pour femmes.

Parapluie pour enfants 1⁹⁷ ch.



Ces prix sont en vigueur jusqu'au samedi 14 octobre. "Notre prix" indique notre prix de tous les jours. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



LE MONDE

Gorbatchev veut interdire les grèves

MOSCOU (AP, AFP, NYTNS) — Mikhaïl Gorbatchev a demandé aux députés soviétiques, hier, de se prononcer en faveur d'une interdiction des grèves pendant une période de 15 mois ainsi que de l'envoi de l'armée en Transcaucasie pour assurer le fonctionnement des chemins de fer en Arménie.

M. Gorbatchev a fait cette proposition à l'issue d'un débat de deux heures consacré aux mesures d'urgence à adopter pour redresser l'économie soviétique.

Le président soviétique a demandé aux députés de réfléchir à cette proposition pendant la nuit et de l'approuver aujourd'hui. Selon le président soviétique, l'interdiction des grèves est « une mesure nécessaire » destinée à « protéger la démocratisation de l'anarchie et de la gestion irresponsable ». Les plans visant à fai-

re redécouvrir l'économie soviétique « sont menacés » par les grèves, a ajouté le chef du Kremlin.

Une telle mesure « ne vise pas à arrêter le processus qui est en cours dans le cadre de la perestroïka », a également déclaré M. Gorbatchev.

Au cours des débats, le vice-premier ministre Lev Voronin avait affirmé que les grèves avaient coûté environ \$7,2 milliards (Can) à l'économie soviétique au cours des mois de juillet et d'août.

Le projet de loi prévoit « une interdiction de faire la grève au cours de cette période de 15 mois dans tous les secteurs de l'économie ».

L'activité économique en URSS a été très fortement perturbée par les grèves depuis le début de l'année. Le mouvement de grève le plus important a été celui des mineurs de Sibirie et du bassin du Don.

Une situation alarmante

L'Arménie a été privée depuis deux mois de 30.000 wagons, alors que dans tout le Caucase, il y a eu deux millions de journées de travail perdues.

Dans les ports, 2 millions de tonnes de produits importés, notamment du blé, sont actuelle-

ment bloqués, ainsi que 130 trains en Tchécoslovaquie et en Roumanie en raison de la grève en Moldavie, où 6.000 wagons sont toujours arrêtés.

Le représentant de la commission parlementaire pour les transports a pour sa part posé le problème en ces termes: « La question est de savoir s'il y aura du chauffage et du pain cet hiver pour chaque famille soviétique ». Selon le ministre des chemins de fer, Nikolai Konarev, une ville de 20.000 habitants peut être approvisionnée pendant un mois par un wagon de sucre et pendant une semaine par un wagon de pain.

Il a souligné que chaque train de marchandises « transporte aussi du matériel pour la Défense ». Selon lui, 100.000 wagons, sur les 1,5 millions du pays, sont immobilisés chaque jour.

Le vice-premier ministre chargé de la réforme économique, M. Leonid Abalkine, a pour sa part déclaré à l'AFP que les réserves en combustibles des centrales thermiques sont actuellement en moyenne inférieures de moitié à leur niveau normal durant l'été.



Un homme de l'Allemagne de l'Est essayait, hier, d'escalader la clôture de l'ambassade ouest-allemande à Prague alors que des policiers tchécoslovaques tentaient de le retenir et que des réfugiés plus chanceux essayaient de l'attirer vers eux. Pendant ce temps, quelque 16.000 Moscovites faisaient la queue devant l'ambassade américaine pour quitter eux aussi leur pays.

En Bref

■ Le Sentier... lumineux du Pérou

LIMA, Pérou (Reuter) — À la veille d'un sommet réunissant six dirigeants latino-américains au Pérou, les rebelles maoïstes du Sentier lumineux ont perpétré 12 attentats à la bombe et lancé plusieurs attaques armées, tuant huit personnes, a-t-on appris de source autorisée. La police soupçonne également les guerilleros maoïstes d'avoir abattu devant sa maison Guillermo Espinoza, maire par intérim de la ville de Huamachuco, capitale de la province du même nom, dans le nord du pays.

■ Un « acte de guerre » américain

PANAMA (AFP) — Un groupe de soldats du commandement sud de l'armée américaine, basé au Panama, a effectué samedi dans l'après-midi, un tir de grenade qui a touché un poste de contrôle situé à Arrajan (2km à l'ouest de Panama) sans faire de victimes. Le gouvernement provisoire de M. Francisco Rodriguez a accusé les États-Unis d'avoir une « attitude agressive » et qualifié l'incident d'« acte de guerre ». Un porte-parole du commandement sud de l'armée américaine, dont quelque 12.000 hommes sont stationnés dans la zone du canal de Panama, a pour sa part déclaré que le tir avait été « accidentel ».

■ Voyager découvre un geyser

PASADENA, États-Unis (AFP) — La sonde Voyager II a découvert sur Triton, l'un des satellites de la planète Neptune, un geyser de matières sombres de plus de huit kilomètres de haut, a annoncé, hier, la NASA. Un examen approfondi de photos prises le 24 août dernier a permis de découvrir la semaine dernière que des photos prises à environ 100.000 kilomètres de distance montraient une éruption en forme de geyser. La NASA a précisé dans un communiqué qu'après avoir atteint quelque huit kilomètres d'altitude, le geyser forme un nuage qui est emporté jusqu'à 140 kilomètres environ vers l'Ouest par les vents de Triton. L'une des hypothèses envisagées pour expliquer le phénomène est qu'un gaz sous pression, probablement de l'azote, s'échappe de la surface, emportant des particules de matière sombre et peut-être des cristaux de glace.

■ Un médicament contre le cancer

WASHINGTON (AFP) — Un médicament utilisé aux États-Unis pour détruire les parasites dans les intestins des animaux de ferme, associé à un autre médicament pour le traitement du cancer, a sauvé la vie de certains patients condamnés par un cancer du colon, a annoncé l'Institut national américain du cancer (INC). Le Levamisole, largement utilisé pour soigner les vaches, les chevaux, les chèvres, les moutons et même les éléphants, a été administré en même temps que le 5-fluorouracile, un médicament associé depuis 30 ans à la chimiothérapie, à des patients atteints au dernier stade par le cancer du colon. Le Levamisole, un produit belge, a été seulement approuvé comme médicament vétérinaire aux États-Unis alors qu'il est utilisé en Europe pour soigner les parasites chez l'Homme.

« On veut entrer...! »

PRAGUE (Reuter) — Plus de 3.000 Allemands de l'Est étaient retranchés, aujourd'hui, dans l'ambassade de RFA à Prague et plusieurs centaines d'autres affluaient dans l'enceinte de la mission, ont annoncé des employés de l'ambassade.

« Nous voulons entrer! », criaient des réfugiés. D'autres scandaient le mot « liberté » en attendant sous la pluie d'être admis dans l'ambassade que plus de 5.000 de leurs compatriotes avaient quitté dimanche.

Des témoins ont rapporté que des policiers avaient tenté, lundi soir, d'empêcher plusieurs centaines de réfugiés est-allemands d'escalader une barrière à l'arrière de l'ambassade. La police n'a néanmoins pas essayé de bloquer l'accès à l'entrée principale de la mission.

L'ambassadeur ouest-allemand, Hermann Huber, est descendu dans les jardins de l'ambassade et a demandé aux policiers de ne pas intervenir, demande satisfaite selon les témoins.

Cent cinquante jeunes Allemands de l'Est ont emprunté la rue étroite menant à l'ambassade avant de se rassembler devant l'entrée principale de la mission.

De nombreux réfugiés, pour la plupart âgés de 20 à 30 ans, sont arrivés sur place par taxi, après être arrivés par train en Tchécoslovaquie.

Les 45 tentes utilisées par des réfugiés partis, dimanche, sont occupées par les nouveaux venus, alors que des femmes ainsi que des enfants ont été autorisés à dormir à l'intérieur de la mission.

La Tchécoslovaquie a accusé, hier, la RFA d'avoir enfreint un accord selon lequel elle s'engageait à ne plus laisser entrer de nouveaux réfugiés dans l'ambassade si 5.000 autres Allemands de l'Est étaient autorisés à partir en toute liberté pour l'Ouest.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
 POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE
 COMPOSEZ **647-3270**
 OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS LE SOLEIL LTÉE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6
 Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication; jeudi midi pour publication samedi, dimanche ou lundi.
 Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

jocus
 VOUS
 ... aimez les enfants et les jouets
 ... aspirez à un supplément de \$\$\$
 ... rêvez d'être votre patron
 ... souhaitez diriger votre affaire de chez vous
DEVENEZ CONSEILLÈRE EN JOUETS
 Inf.: (514) 527-8221
 Sans frais 1-800-361-3161

loto-québec Résultats

Banco Tirage du 89/10/02

3	5	8	15	17
18	19	22	24	26
27	31	37	39	45
47	54	61	63	70

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirage

PROCHAIN TIRAGE: 89/10/04

Lot	Lot	Lot
Catégorie (mise de 15)	Catégorie (mise de 15)	Catégorie (mise de 15)
10/10 200 000 \$	8/8 25 000 \$	6/6 1 000 \$
9/10 5 000 \$	7/8 200 \$	5/6 25 \$
8/10 200 \$	6/8 10 \$	5/5 250 \$
7/10 25 \$	7/7 5 000 \$	4/5 5 \$
6/10 5 \$	6/7 50 \$	4/4 100 \$
9/9 50 000 \$	5/7 5 \$	3/3 25 \$
8/9 1 000 \$		2/2 7 \$
7/9 100 \$		
6/9 5 \$		

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DES ENCEINTES ACOUSTIQUE à votre goût

À PARTIR 385\$ LA PAIRE

rotac électronique inc.
 2873, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
 Fermé le lundi
 6 salles d'écoute
 Service spécialisé en audio et vidéo de toutes marques

Magasin 653-7768
 Service 653-4972

Ces produits sont à votre entière disposition pour une écoute comparative dans nos studios. Bienvenue!

OFFRE PROLONGÉE

Venez faire une affaire au bout' sur toute Toyota 89 en stock :

- Tercel, Corolla, Camry, Celica
- Cressida, Supra, MR2, 4Runner
- Camionnettes et fourgonnettes 4x2 ou 4x4

Les concessionnaires TOYOTA de votre région

De retour chez lui, Runcie fuit la presse

LONDRES (AFP, NYTNS, AP, CP) — Au centre d'une double controverse en Grande-Bretagne, l'archevêque de Cantorbéry, le révérend Robert Runcie, est arrivé à l'aéroport de Londres-Heathrow, hier soir, après une visite de quatre jours à Rome au cours desquels Jean-Paul II et lui-même ont été incapables de s'entendre sur la question de l'ordination des femmes à la prêtrise.

À son arrivée, l'archevêque a refusé de répondre aux questions des journalistes. Ses déclarations sur l'unité des deux Églises et sur la possibilité d'une reconnaissance d'une primauté spirituelle de l'évêque de Rome ont irrité certains milieux protestants hostiles à tout dialogue avec les catholiques.

En outre, une interview publiée le week-end dernier, dans le magazine *Director*, dans laquelle le Dr Runcie dénonce ce qu'il appelle les nouveaux « Pharisiens » dans la société britannique d'aujourd'hui, a provoqué de vives réactions de certains responsables conservateurs. Ces propos ont été interprétés comme une attaque contre la politique de Mme Margaret Thatcher.

Le primat de l'Église anglicane, arguant qu'on l'avait mal interprété, s'est prononcé en faveur d'une primauté « spirituelle » du pape, non une primauté « juridictionnelle », lors d'une conférence de presse tenue hier, à Rome, au terme de sa visite de quatre jours.

L'archevêque de Canterbury

répondait aux critiques soulevées en Angleterre, l'accusant de porter atteinte au chef institutionnel de l'Église anglicane, la reine d'Angleterre.

« J'ai parlé, a-t-il dit, citant son intervention de samedi lors d'une cérémonie commune avec le pape, de primauté spirituelle ». Il ne s'agit aucunement, a-t-il ajouté, d'une juridiction ou de quelque autorité ou interférence sur l'Église d'Angleterre.

Le Dr Runcie s'est félicité des entretiens de Rome, qui ont permis, a-t-il dit, tout d'abord d'affirmer l'unité dont les deux Églises jouissent déjà, puis de faire une « déclaration sans équivoque » sur la volonté de continuer le dialogue, qui ont enfin offert « l'opportunité de parler ensemble sur l'évangélisation », et les problèmes entre les Églises et à l'intérieur de celles-ci.

Quant à la question de l'ordination des femmes, reconnue par certaines provinces de la Communion anglicane, le Dr Runcie a relevé qu'elle constituait effectivement pour l'Église catholique un obstacle...



L'archevêque britannique de Canterbury, le Rev. Robert Runcie, s'esclaffait en compagnie du pape Jean-Paul II, hier, après que tous deux aient signé au Vatican une déclaration conjointe dans laquelle ils s'engagent à œuvrer à la réunification des Églises anglicane et catholique.

Plus de 100,000 Juifs soviétiques en Israël?

(AP, AFP) — Des fonctionnaires israéliens estiment à 100,000 le nombre de Juifs soviétiques qui viendront s'établir en Israël, d'ici les trois ou cinq prochaines années, par suite de plus grandes difficultés qu'ils auront à obtenir des visas américains.

Israël a donc demandé au gouvernement américain de lui fournir \$400 millions afin de les loger. Toutefois, les plans israéliens pour relocaliser ces nouveaux immigrants dans les territoires occupés par risquent d'être désavoués par Washington qui voit ce guépier opposant les 70,000 Israéliens et 1,7 million de Palestiniens qui y vivent comme un obstacle capital à des pourparlers de paix au Proche-Orient.

Quelque 8,442 Juifs soviétiques ont émigré en septembre, un record. Mais 12,3% seulement des Juifs partis d'URSS, le mois dernier, se sont installés en Israël. Il semble que les autres aient gagné l'Amérique.

Sur le front diplomatique, les États-Unis envisagent une concertation avec Israël et l'Égypte pour déterminer la nature de la participation des Palestiniens à un dialogue en vue d'élections dans les territoires

occupés, a indiqué, hier, le secrétaire d'État James Baker.

M. Baker, qui s'adressait à la presse à l'issue d'une rencontre à la Maison-Blanche entre le président américain George Bush et son homologue égyptien Hosni Moubarak, a d'autre part à nouveau exprimé l'espoir que le gouvernement israélien déciderait, jeudi, d'aller de l'avant vers un tel dialogue.

Interrogé sur des informations faisant état de la possible création, sous l'égide américaine, d'une commission égypto-israélienne chargée de résoudre les différences sur les conditions d'un dialogue, le secrétaire d'État a répondu:

« Ce qui a été suggéré, a-t-il déclaré, est la possibilité que les trois pays puissent d'une façon ou d'une autre déterminer la représentation palestinienne pour un dialogue ». M. Baker a souligné qu'une telle formule permettrait à Israël d'avoir son mot à dire sur cette question.

PASSEPORT SEIGNEURIALE
275, rue Fichet, Beauport
(418) 666-9633

PASSEPORT SAGUENAY
1330, boul. du Royaume, Chicoutimi
(418) 549-3320

PASSEPORT CHALEURS
142, route 132, New Richmond
392-5033

Quand le cowboy fait le tour du Trooper...



Trooper XS 5 vitesses 1989 d'Isuzu, 19 603\$*
Transport, préparation et plein d'essence compris.

C'est à la monture que l'on juge un bon cavalier.

Pour un temps limité, vous pouvez acheter un Trooper XS 1989 d'Isuzu pour seulement 19 603\$*, transport, préparation et plein d'essence compris. De quoi laisser les compétiteurs sur place.

En plus des accessoires de série comme la robuste boîte manuelle 5 vitesses avec pont autobloquant, la direction assistée et la radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes et 4 haut-parleurs, Passeport vous offre, sans frais supplémentaires, un ensemble facultatif

d'une valeur de 840\$ comprenant des marche-pieds,

un porte-bagages et une housse d'aire de chargement.

Pour les mordus de pick-up, Passeport offre le Pickup d'Isuzu 89 à 11 815\$* seulement, transport, préparation, plein d'essence et revêtement plastique protecteur (moulé) de caisse compris. De plus, le crédit GMAC est disponible.

Alors, pour un 4 roues motrices ou un pick-up, passez chez votre concessionnaire Passeport. Il vous montrera ses pur-sang.

*Prix de détail suggéré par le fabricant. Taxe et immatriculation en sus. Le concessionnaire peut vendre pour moins. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Passeport ou téléphonez, sans frais, au 1 800 263-1999.



PASSEPORT
AUTOMOBILES INTERNATIONALES

PASSEPORT RIVE-SUD, 4585, boul. de la Rive-Sud, Saint-David (418) 835-1888

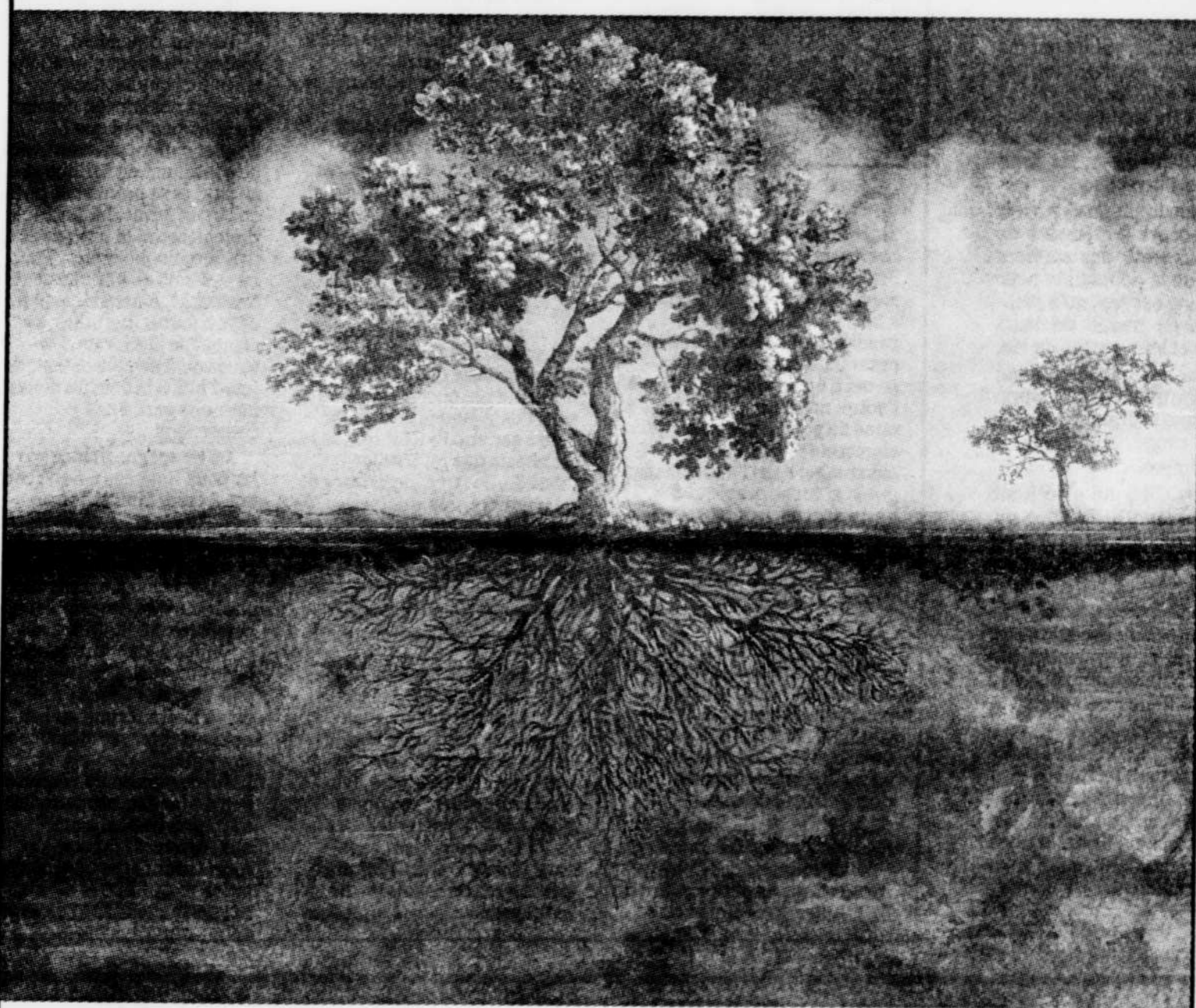
(649, route 132)

EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT, LA NATURE DONNE L'EXEMPLE

L'ARBRE nous montre qu'il ne faut pas aller bien loin pour s'approvisionner. Il puise dans le sol qui l'entoure ce qui lui est nécessaire et, ce faisant, s'enracine toujours davantage.

AU Québec, McDonald's observe ce principe et s'approvisionne ici d'abord, que ce soit pour du pain, des légumes ou d'autres denrées. Quant au boeuf, il est d'origine canadienne, pur à 100%. Il s'agit de boeuf désossé de première qualité, laquelle est certifiée après inspection gouvernementale.

CETTE même politique d'approvisionnement est observée partout dans le monde. McDonald's recherche du boeuf d'origine locale tout en s'assurant qu'il corresponde à ses critères stricts de qualité. Profitons-en



pour mentionner que jamais McDonald's ne s'est approvisionnée à partir de troupeaux vivant sur le territoire de la forêt tropicale d'Amérique du Sud. Et que jamais non plus elle ne le fera. Soucieuse des questions environnementales, McDonald's est parfaitement consciente des dommages écologiques qu'occasionnerait une telle pratique.

COMME l'arbre, McDonald's s'approvisionne donc tout près de son lieu d'activité. Elle contribue ainsi au dynamisme de l'économie environnante, facilite son intégration à la communauté et s'enracine toujours de plus en plus dans son milieu. Voyez que le bon sens est parfois lui aussi tout près de nous, juste à côté, dans notre jardin...

«C'est la politique de McDonald's dans chaque pays où nous avons des restaurants d'employer exclusivement du boeuf produit et transformé localement. Nous n'achetons donc pas du boeuf provenant de la forêt tropicale amazonienne, ou des terrains fraîchement déboisés de cette région. Nous ne l'avons jamais fait et ne le ferons jamais non plus. Cette politique est en vigueur et rigoureusement observée.»

POLITIQUE
CORPORATIVE



ÉDITORIAL

Déposez
les armes

Les syndiqués du secteur public ont heureusement échoué dans leur tentative d'arracher un règlement de leurs conventions collectives en pleine campagne électorale, alors que le gouvernement-employeur était particulièrement vulnérable.

Le premier ministre Robert Bourassa s'était toutefois engagé formellement à ce que les négociations reprennent à un rythme accéléré après l'ajournement qu'il avait ordonné du 22 au 26 septembre, pour le déroulement du scrutin. Il a aussi promis qu'il ne se laisserait pas guider par un instinct vengeur à l'égard des syndiqués qui ont perturbé sa campagne.

Cette réaction primaire doit être forte actuellement au sein du gouvernement libéral, dont plusieurs membres n'ont jamais caché leurs sentiments anti-syndicaux et alors que les grandes centrales sont en position de faiblesse depuis que Robert Bourassa a été réélu avec une écrasante majorité.

Les membres de la Fédération des affaires sociales (CSN) qui sont appelés à voter à nouveau, d'ici jeudi, pour une grève générale illimitée, ont sous les yeux l'exemple des infirmières aux prises avec les dures sanctions prévues à la loi 160. S'ils s'avisent de transgresser une fois de plus la loi, la porte serait grande ouverte à l'imposition de décrets.

Mais, de plus en plus, les syndiqués à la base répugnent à recourir à la grève dans les hôpitaux et les centres d'accueil. C'était là le thème du dernier congrès général de la FAS. Il faut éviter de les y pousser.

Les enseignants (CEQ) exerceront pour leur part des moyens de pression « légers » jusqu'au 21 octobre et seront appelés par la suite à donner de nouveaux mandats à leurs dirigeants, si un règlement n'intervient pas d'ici là. La mobilisation est cependant faible parmi les membres de la CEQ qui se sont rabattus en septembre sur un baroud d'honneur d'une grève de cinq jours.

Ce « rapport de force » est bien mesuré, autant par les porte-parole syndicaux que patronaux. Pourtant les négociations piétinent et de nouvelles menaces de grèves planent sur les usagers des services de santé et la clientèle scolaire. Plutôt que de s'être attelées à la recherche active de compromis depuis le 25 septembre, les deux parties sont revenues au stade de l'invective.

La CSN et la CEQ doivent cesser de prétendre avoir quelque autorité pour décider au cours des rondes de négociations du niveau et de la qualité des services publics. Elles n'ont aucun mandat de la population pour ce faire. Ces arguments fallacieux ne servent qu'à justifier des demandes sur la charge de travail de leurs membres, leur sécurité de revenus et leur qualité de vie.

Qu'on se rappelle seulement que les infirmières qui ont fait croire à la population que l'urgente amélioration de la qualité des soins passait par une réorganisation du travail en milieu hospitalier ont rangé leur touchant plaidoyer pour une poignée de dollars.

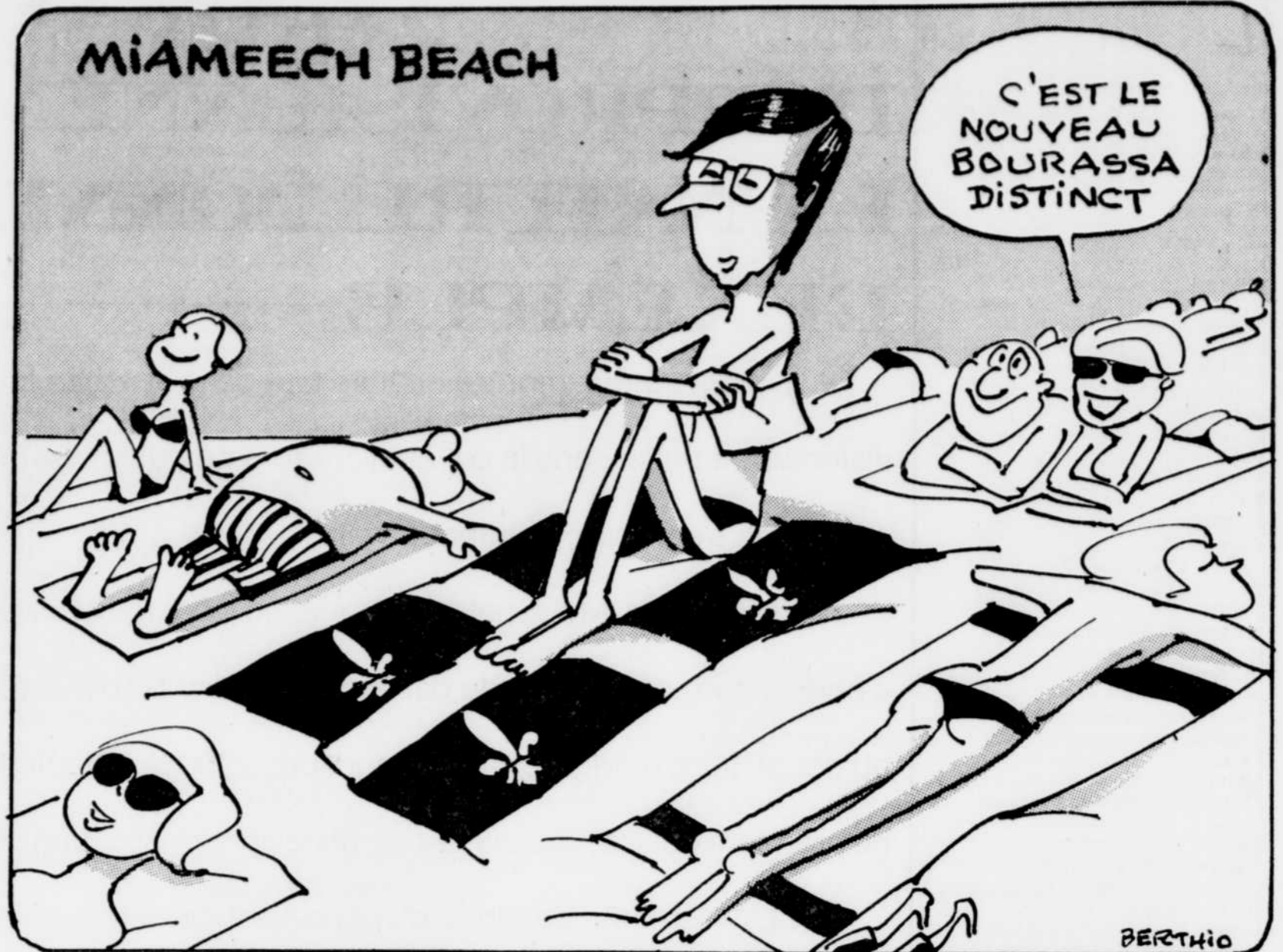
Les syndiqués de la CSN et de la CEQ qui n'hésitent pas à débrayer, laissant en plan « leurs » malades ou écoliers ont encore moins de crédibilité en tant que protecteurs de la veuve et de l'orphelin. Il s'agit pourtant du cœur de leurs revendications.

Les syndiqués doivent aussi oublier toute velléité de partir avec la caisse au cours de ces négociations et reconnaître que les offres réelles du gouvernement dépassent très souvent largement les hausses officielles de 13 % pour trois ans, auxquelles le gouvernement s'accroche pour des raisons stratégiques.

Que le président du Conseil du trésor, M. Daniel Johnson, range pour sa part son arsenal. La loi 160 doit s'appliquer rigoureusement mais le ministre se fait inutilement provoquant depuis une semaine en mettant en doute l'intégrité des dirigeants syndicaux. Enfin, il n'y a pas de justifications aux retards à accorder l'équité salariale aux employés du secteur public.

J.-JACQUES SAMSON

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDÉditeur adjoint et rédacteur en chef:
CLAUDE GRAVELDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINDirecteur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSON

Campagne électorale toujours équivoque



par

Laurent
LAPLANTE
collaboration
spéciale

Divers sondages le confirment: l'aspirant Jean-François Bertrand est nettement en avance dans la course à la mairie de Québec. Le candidat Jean-Paul L'Allier accuserait, selon que l'on s'en remet à un sondage plutôt qu'à l'autre, un retard d'une vingtaine de points ou de plus de cinquante points. Dans un cas comme dans l'autre, la marge est si considérable que beaucoup, surtout parmi les moins désintéressés, ont sans doute déjà commencé à s'adresser à M. Bertrand en l'appelant « Monsieur le maire ».

Une question vient à l'esprit: comment expliquer semblable écart? M. L'Allier n'est quand même pas un inconnu. Il n'est pas non plus un néophyte de la politique. Il ne manque ni de contacts ni de charisme personnel.

Au poste que les deux hommes ont occupé tour à tour, celui de ministre des Communications, la performance de M. L'Allier, sans être parfait-

te, a été suffisamment marquante pour que le passage de M. Bertrand au même ministère ait été considéré comme, justement, un simple passage. L'écart que l'on enregistre présentement dans les intentions de vote ne correspond donc pas aux mérites des deux candidats. Bien au contraire.

L'écart étonne pour un autre motif. Il semble, en effet, plus considérable entre M. Bertrand et M. L'Allier qu'il ne le fut entre M. Pelletier et ses anciens adversaires. Il est pourtant manifeste que M. Bertrand n'a pas encore et n'aura sans doute jamais la force du maire sortant. Et il est tout aussi manifeste que M. L'Allier possède, en fait d'expérience et de notoriété, des atouts que n'avaient pas les anciens adversaires de M. Pelletier. La lutte, qui devrait être plus vive que par le passé, semble, paradoxalement, plus futile que jamais. Le mystère s'épaissit.

Il faut probablement chercher dans les sondages eux-mêmes une première explication. En effet, aussi bien le sondage cité par M. L'Allier que celui qu'invoque M. Bertrand constituent des opérations peu transparentes. Les deux adversaires les citent sans jamais fournir d'information sur la méthodologie et les questions. Dans l'un et l'au-

tre cas, on nous demande un acte de foi.

J'avoue, cependant, accorder infiniment plus d'importance à ce que les deux hommes ont fait l'an dernier. En effet, pendant que M. L'Allier continuait ses travaux de consultant en Afrique et au pays et se promenait surtout en circuit fermé, M. Bertrand tirait pleinement parti de ses activités radiophoniques. Tout en se disant en période de réflexion, M. Bertrand menait déjà, à toutes fins utiles, sa campagne électorale. L'avance qu'il semble détenir aujourd'hui, il la doit, au moins pour une part, à ces contorsions.

La campagne menée par les deux hommes a-t-elle contribué à créer la situation actuelle? Je le crois. Sur le terrain de l'habileté stratégique, M. Bertrand et son équipe se sont montrés jusqu'à maintenant supérieurs au Rassemblement populaire. M. L'Allier a mis du temps à identifier son véritable adversaire et il a gaspillé bien de l'énergie à vilipender le maire sortant au lieu de concentrer ses attaques sur son véritable vis-à-vis. M. L'Allier, sans doute emporté par ses tendances naturelles à l'improvisation, a aussi commis l'erreur de donner aux récents sondages une interprétation maladroite et élitiste. Si l'on ajoute à cela l'étrange re-

cours de M. L'Allier à telle ou telle prestigieuse auteure de la métropole, on comprend que M. Bertrand puisse accuser son adversaire de mépriser les non-instruits et les « vrais » Québécois.

Au moment où j'écris ces lignes, je ne connais encore qu'imparfaitement le programme que le Progrès civique s'est donné au cours de la fin de semaine. Que ce parti en ait un est déjà un gain net. Qu'il se soit donné une constitution constitue également un pas en avant. On m'excusera pourtant de ne pas être encore béat d'admiration devant ces initiatives.

Je trouve bizarre, en effet, que l'on ait choisi M. Bertrand et toute son équipe avant de définir le programme que ces gens devront appliquer. J'aurais trouvé plus rationnel qu'on définisse d'abord les orientations et qu'on identifie ensuite les femmes et les hommes plus aptes à donner suite au programme. En s'emparant d'abord du parti, M. Bertrand a lui-même enlevé beaucoup de crédibilité à ces opérations.

Où cela laisse-t-il l'électeur? Dans une grande ambivalence. Celui qui a la force de frappe l'utilise pour simplifier à outrance. Celui qui semble se faire une idée plus respectable de la société commet des bévues de débutant. Heureusement, il reste du temps.

Votre Opinion

Boisé patrimonial

(Lettre à Lise Côté-Lemieux, présidente du Conseil des commissaires)

Nous avons appris avec consternation la modification du zonage d'une très grande partie du boisé des Compagnons de Cartier. Le passage à l'appellation « zone résidentielle à haute densité » laisse croire que l'avenir est court ou à long terme de ce boisé est compromis en tant que zone verte entourant notre institution.

Cette partie de notre patrimoine a déjà fait, après de longs débats, l'objet d'aménagement en pistes de jogging qui se transforment en pistes de ski de fond pendant l'hiver. Les premiers habitants ont aussi fréquenté cette forêt qui, en certains endroits, porte les traces du passage de l'homme et ainsi, cache certains amoncellements d'objets qui peuvent être d'un intérêt historique ou archéologique. De plus, ce plateau géographique se voit continuellement dégarnir de sa faune et de sa flore.

La riche flore de ce terrain est accessible aux élèves qui peuvent apprendre à reconnaître des plantes qui sont de plus en plus rares. Certaines de ces plantes sont classées espèces en danger

de disparition. D'autres sont, en ces lieux, à la limite nord-est de leur distribution géographique car elles se sont adaptées et acclimatées tout au long des 100,000 dernières années par la préservation de cet écosystème unique.

Donc, pour la continuité de notre patrimoine, pour la sauvegarde de cet environnement unique, pour garantir un outil de formation aux élèves et pour faire notre part dans la protection de notre poumon vert, nous vous demandons d'entreprendre les démarches afin que le boisé soit entièrement zoné « parc » pour la partie qui n'est pas zoné « institution ».

Marc Fleury, enseignant pour le comité d'école Les Compagnons de Cartier

Qu'on remonte l'eau!

Raymond Giroux, dans son éditorial du 19 septembre sur « L'énergie au rancart » parle de charbon, de bois, de pétrole, de gaz naturel, d'eau et propose le nucléaire. Moi je pense encore à l'eau.

C'est simple, le niveau d'eau d'un barrage ne devrait jamais descendre, surtout pour le dernier barrage lorsqu'il y en a plusieurs sur une même rivière. S'il

sort plus d'eau qu'il n'en arrive, il suffit de la retourner au barrage.

S'il faut remonter le niveau d'eau, on installe un mécanisme qui fonctionne selon le débit de la rivière. Donc, au lieu de diriger des centaines de millions de dollars vers l'extérieur pour acheter de l'électricité, on investit et on crée de l'emploi au Québec.

Les grands barrages sont munis de sorties d'eau supplémentaires au cas où le niveau monterait trop. Combien de millions ont coûté ces sorties et quand servent-elles? Ce n'est donc pas gênant pour l'Hydro d'investir dans quelque chose d'utile.

Jean Pageau Loretteville

Mémoire serviable

(Lettre à J.-Jacques Samson) Alarme pour les gens qui s'informent aux mauvais endroits.

Votre éditorial du samedi 2 septembre 1989 démontre votre souci évident d'objectivité. Mais vous allez juste assez loin pour endormir, pas assez pour réveiller. Vous voulez que l'on compare les programmes des partis en présence plutôt que de s'arrêter aux « épiphénomènes » et à la « grève-chantage ».

S'il y en a un qu'on a eu le temps d'étudier et de chercher, c'est bien Robert Bourassa. Bien sûr, on se souvient du décret Parizeau... On ne s'est pas souvent un jour de Bourassa, et on l'a réélu. On se souvient de ce qu'on veut quand on veut, surtout au Québec. Tant qu'à se souvenir, retenons l'histoire ou d'autres ouvrages sérieux.

Vous décidez du « degré de mûrissement » dans l'évaluation des programmes que les gens font pour prétendre ensuite que cette évaluation n'est pas réfléchie. Mais qui êtes-vous? Parfois vous dormez autant que Daniel Johnson! Prenez-vous les mêmes somnifères? Le bon peuple n'est pas si dupe.

Il est évident que Bourassa a eu des vœux plus grands que la panse et qu'il a fait de nombreux accidents de parcours, souvent en ne faisant rien. Il est aussi évident que Parizeau a une pensée plus grande qu'on pense!

Ne vous en faites donc pas. Les électeurs savent ce qui se passe dans les écoles et les hôpitaux. Ils savent aussi que le 15 % c'est seulement du rattrapage, et seulement la pointe de l'iceberg des choses à changer. (...) Votre lecture nous éclaire au moins sur un point: le chantage,

ce ne sont pas les infirmières ni les profs qui le font, ni même l'histoire, ce sont les journalistes qui le fabriquent!

Jean Rioux Ste-Foy

Tromperie syndicale

Mercredi soir (20 septembre), on m'a greffé un cœur de lâche. Malheureusement, je ne pouvais entrer au travail jeudi matin, devant m'adapter à cette transplantation cardiaque.

Je ne me voyais pas, non plus, affronter mes élèves et déblatérer sur la relation quasi amoureuse de ma centrale syndicale et de son gouvernement.

Couchent-ils ensemble? Je ne suis pas un syndicaliste, je ne suis pas un politicien, donc... je suis honnête! (ce n'est pas un syllogisme.) Je trouve absurde qu'on me manipule, qu'on profite de ma confiance ou de ma naïveté pour offrir un écran protecteur aux politiciens en pleine campagne électorale. Qu'a-t-on à cacher?

Quelle diversion! Pendant qu'on continue à apprendre à hair nos fainéants de l'enseignement, nos élus font de la politiciaille. Nos politiciens, passe encore. Là où le bât blesse c'est

de se faire tromper par son syndicat! On fait un repli stratégique.

Oh « boy »! Aller à la guerre avec des fusils à l'eau, monter sur un cheval boiteux avec l'idée de distribuer des soufflets. Voilà notre stratégie! Je me suis fait berner par ces concubins et leur fornication! J'ai cru au stelf! Je ne crois plus en la CEQ!

Les grèves illégales, dans le secteur public, c'est le leitmotiv de notre gouvernement sortant lors de ce soi-disant blitz électoral. J'ai compris pourquoi on déclenche des élections en période de négociations, pourquoi on n'accorde pas de mandats aux négociateurs qui tiennent neuf mois à la mamelle gouvernementale et pourquoi, par dépit, les profs sortent en grève légale. (...)

Merci les élèves! Heureusement vous êtes là pour me motiver. Je n'ai pas besoin de bonus, ni de voyage comme dans l'entreprise privée mais je me passerais aussi du système d'émulation patronal qui me blesse à chaque trois ans. Juste une tape... dans l'dos à l'occasion ferait l'affaire. Un peu comme le joueur de hockey, les \$100,000 en moins! Ce n'est pas négociable!

Jean Gonthier, prof. Lauzon

LES IDÉES DU JOUR

Les bibites de Proviso

par LOUIS MÉNARD

M. Ménard est agro-économiste à la direction Recherches et politiques agricoles de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

Récemment Proviso, le géant de l'alimentation au Québec, annonçait qu'il se joignait à deux chaînes américaines pour interdire l'utilisation dans ses entrepôts et magasins d'un certain nombre de pesticides susceptibles de causer le cancer et des malformations congénitales. On devait apprendre aussi que Proviso entendait exiger de ses fournisseurs agricoles québécois la liste complète des fongicides, herbicides et insecticides utilisés.

Suite à l'annonce de Proviso, les journaux rapportaient que l'Association américaine des supermarchés dénonçait cette action. Elle déclarait que « ces groupes cherchent à créer une profonde crise de confiance dans le réseau alimentaire des États-Unis pour forcer les supermarchés à se substituer au gouvernement dont c'est le rôle d'évaluer les pesticides ».

On ne peut qu'approuver la prise de position de l'association américaine. En effet, il n'est absolument pas de la responsabilité des grossistes ou des détaillants en alimentation de se substituer au rôle du gouvernement dans cette question.

Proviso justifie ses actions sous prétexte d'offrir aux consommateurs des aliments de la meilleure qualité. Le problème est beaucoup plus complexe. Le grossiste, pas plus que les producteurs horticoles, ne doit être juge et partie concernant l'innocuité des aliments.

En agissant ainsi, Proviso vient confirmer qu'il existe une crise de confiance des consommateurs et du secteur agro-alimentaire envers les autorités responsables de la qualité des aliments ainsi que de l'homologation des pesticides: Santé et Agriculture Canada.

Il est temps que l'on fasse la lumière sur cette question afin de rétablir un climat de confiance face aux consommateurs et à l'ensemble des intervenants dans la production, la manutention et la distribution des aliments. Il faut aussi que les autorités responsables de l'homologation des pesticides assument le rôle qui leur revient, c'est-à-dire de s'assurer que les

produits homologués sont sécuritaires pour l'environnement et la santé des consommateurs.

Depuis toujours la responsabilité de la qualité des aliments et l'homologation des pesticides sont du domaine public. Cette situation doit demeurer ainsi car il s'agit d'un domaine extrêmement complexe. Les experts de la santé, de l'environnement et de l'agriculture sont les mieux qualifiés pour le faire.

En effet, les pesticides sont des produits chimiques toxiques qui peuvent exercer des activités biologiques secondaires sur d'autres organismes; ils doivent être évalués par des experts.

Face à toute la question des résidus de produits chimiques dans les aliments, il est bon de rappeler que des lois et des règlements concernant l'innocuité des aliments existent dans ce domaine. La Loi des aliments et drogues dont l'application est confiée au ministère fédéral de la Santé établi à l'égard des produits agricoles chimiques des limites maximales de résidus permises dans certains aliments.

(...) Il y a fort à parier que le dossier des pesticides n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre. Une chose est claire: les bouches émissaires dans toute cette question sont souvent les producteurs agricoles.

Les producteurs agricoles utilisent les pesticides qui sont recommandés et autorisés par la loi. En outre, ils doivent concurrencer les produits importés et répondre à la demande des consommateurs qui veulent des produits de formes et de couleurs uniformes standardisées.

Afin de sécuriser les consommateurs et éviter que les détaillants en alimentation se substituent au gouvernement fédéral, il faut, à court terme, accroître les contrôles des résidus des pesticides dans les aliments. Ces tests doivent être faits pour les fruits et légumes produits au Canada mais également pour les produits importés.

Il est bon de rappeler que 85 % des fruits et légumes consommés au Canada sont importés et que notre pays est l'un des plus sévères au monde en matière des pesticides. Le gouvernement procède depuis plusieurs années à ce genre de contrôle. Cependant, il faudrait augmenter le nombre d'échantillons et informer la population des résultats de ces tests.

Bourassa est un faux souverainiste

par CLAUDE MORIN

Robert Bourassa peut-il devenir souverainiste? LE SOLEIL a demandé à M. Claude Morin, ancien péquiste et père du référendum, ce qu'il pensait de cette éventualité.

À défaut d'être inspirant, M. Bourassa peut étonner.

Lui qui n'a, à aucun moment,

peut-être même pour lui, il avoue implicitement avoir exagéré dans ses attaques contre l'idée de souveraineté.

En effet, cette option ne peut pas être condamnable avant et pendant la campagne électorale, et se révéler positive le lendemain de l'élection. M. Bourassa admet aussi, corollairement, que ses arguments en faveur du fédéralisme étaient, depuis des années,

tout conflit fédéral-provincial possible. Il a minimisé et masqué les problèmes. Soudain, il se fait inquiet, comme s'il venait de découvrir une dangereuse conspiration.

De deux choses l'une: ou bien le dossier constitutionnel filait tranquillement son petit bout de chemin, et alors il ne fallait pas faire de vagues; ou bien ça n'allait pas du tout, mais on ne nous le

Québec, comme société distincte.

Problème: si jamais l'accord était malgré tout ratifié, la chose se sera réalisée après une telle saga politique et avec tellement de mauvaise grâce de la part de certains « partenaires » canadiens, qu'il n'est sûr que les Québécois lui en seront si reconnaissants. L'accord du lac Meech deviendra peut-être, par rapport à la souveraineté, ce que la loi 22 a été pour la loi 101: un prélude.

La question

J'ai gardé pour la fin la question que tout le monde s'est posée: M. Bourassa serait-il en train de se convertir à la souveraineté du Québec? Avec lui, rien n'est jamais transparent. Trois réponses sont donc en théorie possibles:

1 - Actuellement, non, son « virage » n'est qu'un truc pour effrayer (!) le Canada anglais.

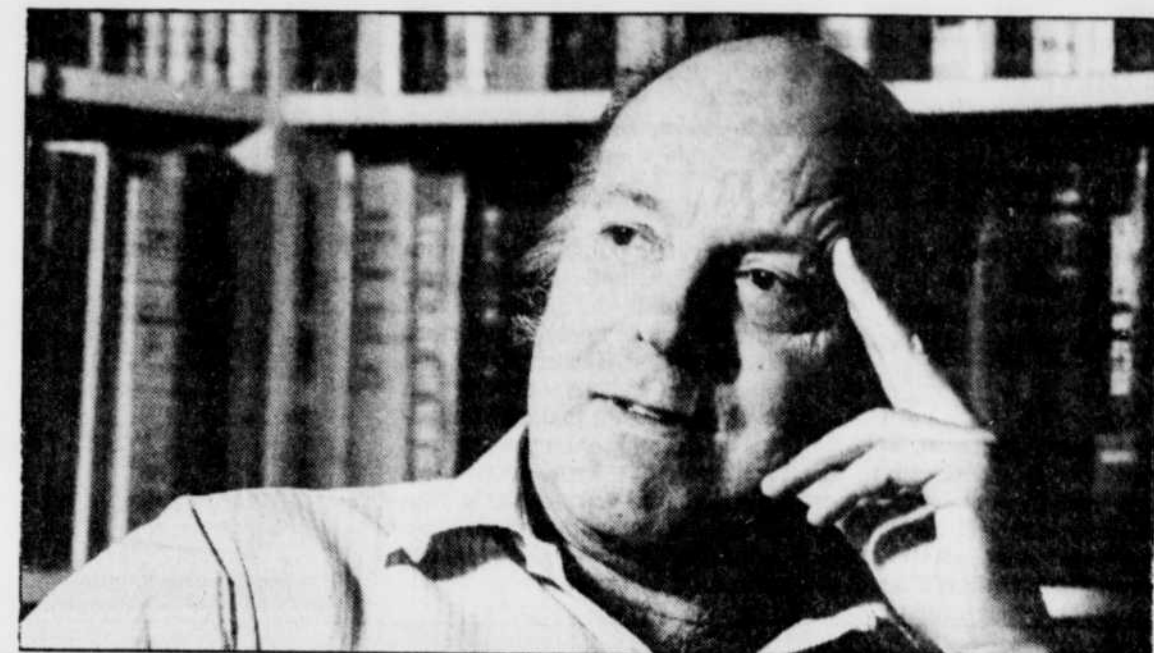
2 - Si jamais les sondages se mettent à favoriser la souveraineté, alors peut-être ira-t-il, pour mêler les cartes, jusqu'à admettre qu'elle pourrait finir par le tenter.

3 - S'il croit conserver le pouvoir qu'à la condition de s'afficher comme souverainiste, alors il le fera sans doute, mais avec une nuance: « souverainiste de coeur », par exemple. Sous-entendu: fédéraliste de raison. Nuance utile au cas où la situation évoluerait... On est flexible, ou on ne l'est pas.

À noter toutefois que ces pirouettes ne seraient plausibles que si ses partisans les lui permettaient, ce qui n'est pas acquis. Il y a tout de même, n'est-ce pas, un certain nombre de fédéralistes dans le Parti libéral...

De fait, la vraie question est: si jamais les choses en arrivaient là, M. Bourassa pourrait-il décider de faire la souveraineté du Québec? Au-delà des difficultés que cela lui occasionnerait dans son propre parti, il n'y a ici qu'une réponse: non, car la question contient le mot *décider*, lequel suppose du courage, de la fermeté et de la vision. Mais pas trop de flexibilité.

Et si, par impossible, la réponse devait être oui, j'en serais heureux et j'en féliciterais sincèrement M. Bourassa. Sauf que, comme bien d'autres, je voterai pour un vrai souverainiste. Quoi qu'il en soit, d'ici son improbable mutation calculée, je souhaite qu'il continue d'aider le Parti québécois en répétant que le fédéralisme n'est pas éternel.



Bourassa serait-il souverainiste? Si la réponse devait être oui, il ne serait pas un vrai souverainiste, pense l'ancien ministre péquiste Claude Morin.

abordé le sujet pendant la campagne électorale, le voilà qui s'empressait, sitôt l'élection passée, de proclamer que le fédéralisme canadien n'est pas éternel. Nous le savions depuis longtemps. D'où vient alors la surprise?

Du fait, bien sûr, que la déclaration émane d'un politicien fédéraliste, aux rares énoncés spectaculaires. M. Bourassa nous a habitués à une politique en noir et blanc. Il vient de parler en couleur. Cela attire l'attention.

Il y a plus. L'impact de sa déclaration tient aux aspects révélateurs qu'une brève analyse permet d'y déceler. En voici quelques-uns.

Un aveu

Champion du NON au référendum et chef d'un parti fédéraliste, M. Bourassa peut certes reconnaître qu'il existe d'autres formes de fédéralisme que l'actuel. Cependant, lorsqu'il donne de la crédibilité à l'option qu'il combat depuis son entrée en politique en laissant maintenant sous-entendre qu'elle constitue une alternative de plus en plus attrayante,

d'avantage fondés sur des considérations partisans ou électoralistes que sur un attachement authentique à ce régime. Peu glorieux comme attitude.

Un gadget

De mauvaises langues disent que M. Bourassa est moins un stratège qu'un patineur. Dans cette perspective, sa récente déclaration soulève de l'intérêt (ou de l'amusement) car elle apparaît comme sa figure de style la plus récente, sa dernière trouvaille, un peu comme sa notion de « souveraineté culturelle » au début des années 1970. Mais dans quel but?

En fait, il ne s'adresse pas à nous, mais au reste du Canada. Il veut lui faire peur en laissant entrevoir que déjà 40 % des Québécois sont « séparatistes » et que d'autres le deviendront (y compris, sait-on jamais, lui-même) si l'accord du lac Meech n'est pas ratifié. Chantage.

Une contradiction

Pour réussir cet accord à tout prix, M. Bourassa a tout d'abord choisi de filer doux. Il a fait de son mieux pour désamorcer, pas toujours à l'avantage du Québec,

disait pas. Depuis deux ans, M. Bourassa a prétendu que tout était sous contrôle. Puis, sans avertissement, voici que rien ne va plus, ou presque, et qu'il faut recourir aux menaces. Changement suspect.

Un calcul

Par son comportement linguistique, M. Bourassa a perdu l'appui traditionnel d'une proportion significative des anglophones. D'aucuns pensent qu'il tente de réinventer de se « positionner » autrement, en paraissant un peu « séparatiste ». Juste assez, espère-t-il, pour aller chercher des appuis qui iraient au PQ, mais sans perdre son vote actuel. Vaste programme.

Un cul-de-sac

M. Bourassa s'est piégé lui-même et fuit en avant. Il a tellement monté l'accord du lac Meech en épingle que celui-ci a pris rang de symbole et que son échec éventuel sera le sien. Mais, au fait, cet accord est-il si capital pour le Québec? Pour M. Bourassa en tout cas, oui. Il revêt maintenant plus d'importance pour lui, comme politicien, que pour le

LE RÉSEAU D'AFFAIRES DES JEUNES ENTREPRENEURS

Troc



Mme Isabelle Rioux, c.a.
TITRE DE LA CONFÉRENCE:
Taxe sur les produits et services (TPS)
CONFÉRENCE: le mardi 3 octobre 1989
accueil 18h45
conférence 19h00
LIEU: Caron Bélanger Clarkson Gordon
1150, rue Claire-Fontaine, 6e étage
CONFÉRENCIERS:
Monsieur André Vézina, c.a.
Madame Isabelle Rioux, c.a.
Madame Eather Gaulin, c.a.
MEMBRE: gratuit
NON-MEMBRE: 10\$
Veuillez confirmer votre présence à
Myriam Bégin (418) 524-5151 poste 723

"L'AVENTURE ÉSOTÉRIQUE-(1)"



avec
Placide
GABOURY
Série de conférences d'initiation aux principaux courants de l'ésotérisme actuel et ancien
5-26 octobre, 16-30 novembre et 14 décembre
Rencontre d'introduction:
JEUDI 5 OCTOBRE, 19h
Pour réservation: 688-9110

le lotus
CENTRE DE CROISSANCE
805A, CÔTE FRANKLIN (ANGLE BELVÉDÈRE)

Les 60 jours de Xerox

Le 3 octobre 1989: c'est le 15^e jour des 60 jours de Xerox - 60 jours de supersolde d'une gamme complète de matériel de bureautique Xerox.

Si vous achetez un copieur, à gros volume ou à petit volume, faisant partie d'une gamme sélectionnée, vous avez le choix

de produits en prime, de rabais allant de 1 000\$ à 10 000\$ ou du financement à 9,9%. Bref, on a l'offre qu'il faut pour ce qu'il vous faut. On fait tout pour que vous achetiez des produits Xerox.

Les 60 jours de Xerox. Il reste 45 jours et le compte à rebours continue. Appelez votre

représentant Xerox pour connaître tous les détails de toutes les aubaines.

Québec (418) 657-1222
On répond à vos besoins.

Xerox est une marque déposée de XEROX CORPORATION utilisée par XEROX CANADA INC. en tant qu'usager inscrit.

Il reste 45 jours.

L'Autriche retrouve son escroc

VIENNE (AFP) — M. Udo Proksch, suspecté d'une gigantesque escroquerie à l'assurance couverte par de hautes personnalités socialistes, a été arrêté, lundi, à l'aéroport de Vienne à son arrivée en Autriche.

M. Proksch était en fuite depuis mars 1988. Il est soupçonné d'avoir provoqué l'explosion dans laquelle un cargo qu'il avait affrété, le Lucona, a sombré dans l'Océan Indien, en 1977, entraînant la mort de six membres d'équipage.

Le chargement — des équipements pour une installation de retraitement d'uranium selon M. Proksch —, était assuré selon lui



L'homme le plus recherché de l'Autriche, Udo Proksch.

pour 31 millions de francs suisses, mais n'était, selon l'assurance, que de la ferraille.

M. Proksch, fondateur du « Club 45 », où se réunissaient dans les années 70 les dirigeants du Parti socialiste au pouvoir, a profité de ses liens amicaux avec des hommes politiques pour faire étouffer l'affaire Lucona.

Depuis 1988, une commission parlementaire a été chargée de découvrir les dessous politiques de l'affaire.

À la suite de révélations portées à la connaissance de cette commission, les anciens ministres de l'Intérieur, M. Karl Blecha, et des Affaires étrangères, M. Leopold Gratz, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires ont été contraints de démissionner, début 1989, pour avoir couvert M. Proksch.

Filière colombienne: Rabin fulmine

JERUSALEM (AFP) — Le ministre israélien de la Défense, M. Yitzhak Rabin, a rejeté les accusations de l'hebdomadaire britannique *Observer*, selon lequel il aurait personnellement couvert les activités en Colombie de la firme israélienne de sécurité privée Hod Hahanit.

Le porte-parole du ministère a qualifié hier soir dans un communiqué de « provocatrices et malveillantes » ces informations qui, a-t-il affirmé, ont pour but de porter atteinte au ministre israélien de la Défense. « Les allégations de l'*Observer* se fondent sur un permis périmé accordé à la société Hod Hahanit en vertu d'une loi de 1978 qui a été abrogée le 30 octobre 1986 », a-t-il ajouté.

« La loi de 1986, signée par M. Rabin, avait pour but d'accroître le contrôle des exportations d'équipement et du savoir-faire militaire. Elle annulait automatiquement toutes les autorisations accordées avant sa promulgation », selon le porte-parole.

Il a précisé qu'« une demande

de permis pour opérer en Colombie, faite par Hod Hahanit après octobre 1986, avait été rejetée par le ministère de la Défense et qu'en conséquence, cette société agissait sans l'autorisation d'Israël ».

Observer a publié, hier, la photocopie d'une lettre signée par M. Rabin en date du 31 mars 1986, dans laquelle le ministre autorisait la société Hod Hahanit, qui a son siège à Tel Aviv, à « exporter du savoir-faire et du matériel militaire » en Colombie. Le président et propriétaire de cette société, M. Yair Klein, est accusé par le gouvernement colombien d'avoir entraîné des hommes de main des cartels de la drogue.

GRATUIT

50 cruches d'eau

(Dépôt en sus)

À l'achat d'un refroidisseur d'eau au comptant

Eau pure à 97% OSMOSE INVERSÉE



HEURES D'AFFAIRES
lun., mar., mer. de 8 h à 18 h
jeu., ven. 8 h à 20 h - sam. 10 h à 17 h

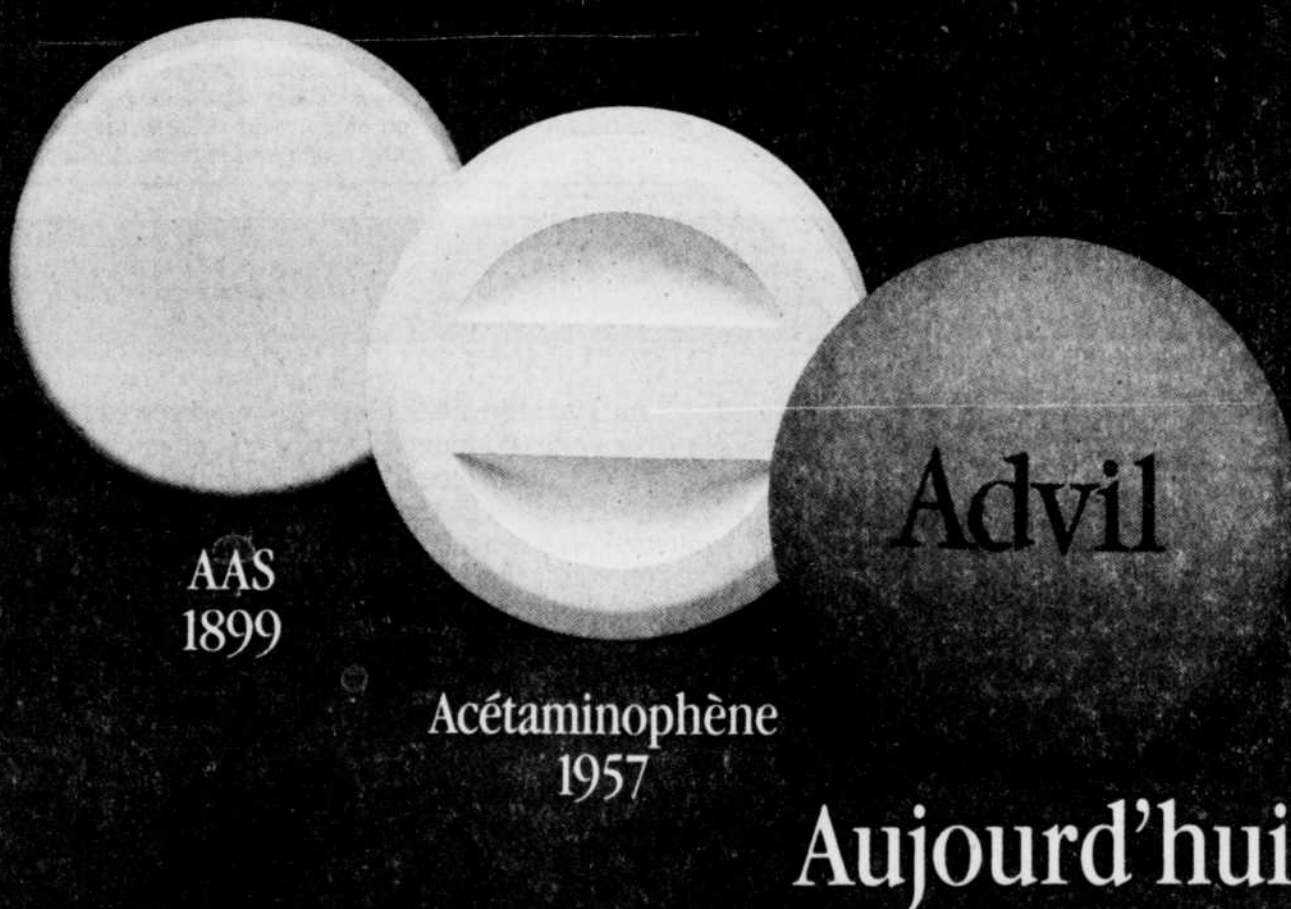
AQUA-SOURCE

5585, 1re Avenue, Charlesbourg
624-1530

Système Pro-Vie EAU

MAINTENANT ICI!

Les meilleures nouvelles depuis plus de 30 ans dans le domaine des analgésiques sans ordonnance.



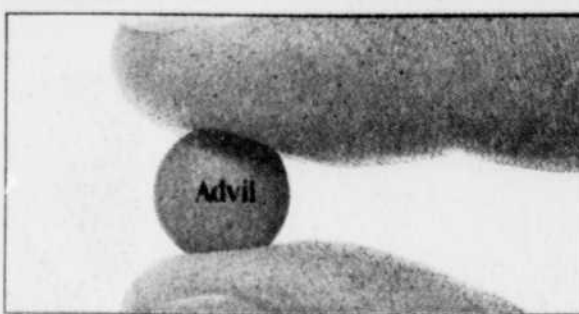
Aujourd'hui

Voici une toute nouvelle génération d'analgésique sans ordonnance.

Advil ne ressemble en rien à tout ce que vous avez déjà acheté auparavant. Le nouveau comprimé Advil est essentiellement composé d'ibuprofène. Depuis 1957, il est le tout premier analgésique à ne pas nécessiter d'ordonnance; il est nettement différent des autres de sa catégorie et soulage vraiment de façon efficace la douleur.

Maintenant au Canada sans ordonnance.

L'ibuprofène a été prescrite plus de 130 millions de fois dans le monde entier. Ce médicament porte le nom d'Advil et se trouve maintenant sans ordonnance au Canada. Aux États-Unis, Advil est actuellement l'analgésique sans ordonnance qui gagne le plus en popularité.



Bien souvent, un seul comprimé suffit.

Advil est le choix contemporain pour soulager : maux de tête, muscles endoloris, maux de dents, douleurs menstruelles, douleurs arthritiques mineures ou pour diminuer le taux de fièvre. De fait,



Advil est si efficace que bien souvent, un seul comprimé suffit. Sans oublier qu'avec Advil, il y a peu de chances que vous ayez l'estomac dérangé.

Demandez Advil à votre pharmacien. Une toute nouvelle génération d'analgésique sans ordonnance.

2 \$ CECI N'EST PAS UN BON DE MAGASIN. 2 \$
Obtenez 2 \$ de rabais avec Advil.



Pour recevoir 2 \$ sur chaque achat, vous n'avez simplement qu'à procéder de la façon suivante : 1. Achetez 2 boîtes, n'importe lesquelles, sauf celles de 8 comprimés ou caplets. 2. Envoyez cette formule dûment remplie accompagnée du côté de la boîte sur lequel apparaît le symbole CLIP à Rabais en argent ADVIL, C.P. 9419, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick E2L 4W8. Cette offre n'est valable qu'au Canada seulement et est limitée à un remboursement par foyer, groupe ou organisation. Seules les demandes suffisamment affranchies et renfermant une preuve d'achat seront honorées. Veuillez attendre de 4 à 6 semaines pour le retour. L'offre se termine le 30 juin 1990.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Suivre la posologie. *On peut maintenant se procurer de l'ibuprofène sans ordonnance.

VILLE DE SAINT-ROMUALD

APPEL D'OFFRES
AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE
PROLONGEMENT DES
SERVICES MUNICIPAUX
RUE DES PROMENADES
(PHASE II)

DOSSIER NO 101-11

La Ville de Saint-Romuald demande des soumissions pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie sur la rue des Promenades (Phase II).

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs qui détiennent une licence de la Régie des Entrepreneurs en construction du Québec et qui sont membres en règle de l'Association des Entrepreneurs en construction du Québec.

Les plans, devis et formules de soumission seront disponibles à compter du mardi 3 octobre 1989 au bureau des Ingénieurs-conseil

GAUTHIER & GUILLEMETTE, CONSULTANTS INC.
1110, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald, Québec,
G6W 5M6
téléphone: (418) 839-6447

moennant un dépôt de soixante-quinze dollars. (75\$) non remboursable, en argent ou chèque visé à l'ordre de Gauthier & Guillemette Consultants Inc.

Les soumissions doivent être transmises, dans une enveloppe cachetée accompagnées de deux copies, au bureau de l'assistant-greffière, 2171, chemin du Fleuve à Saint-Romuald, Québec, G6W 5M3, avant quatorze heures (14 00) heure locale, le mercredi 25 octobre 1989 et seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées des documents suivants:

1. Cautionnement de soumission de dix pourcent (10%) du montant de la soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours;
2. Autorisation de signer au nom de la compagnie, le cas échéant;
3. Lettre d'intention d'une compagnie d'assurances reconnue, s'engageant à fournir les documents suivants à la signature du contrat ou lors de l'acceptation finale des travaux, selon le cas:
 - I. Garantie d'exécution de 50% du montant de la soumission (à la signature du contrat);
 - II. Garantie de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux de 50% du montant de la soumission (à la signature du contrat);
 - III. Garantie d'entretien de 5% du montant de l'estimation finale pour une période de deux (2) ans (lors de l'acceptation finale des travaux).

La Ville de Saint-Romuald se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées. Aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions ne pourra être intentée contre la Ville. Cette dernière se réserve également le droit de retrancher, à sa convenance, certaines parties du contrat.

SAINT-ROMUALD, CE 27E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 1989

MARTE ST-LAURENT
ASSISTANTE-GREFFIERE